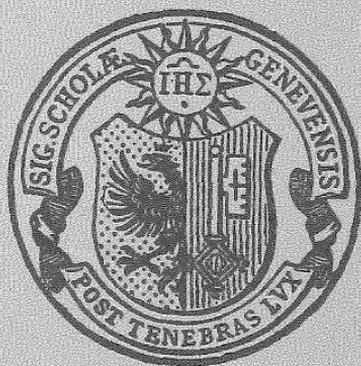


UNIVERSITÉ DE GENÈVE  
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS  
DU  
SEMESTRE D'ÉTÉ 1934

Ouverture : 8 Avril 1934 — Clôture : 15 Juillet 1934

Les cours commencent le Lundi 9 Avril 1934



GENÈVE  
IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

—  
1934

PRIX : 1 FRANC.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres	24
Faculté des Sciences Economiques et Sociales	41
Institut des Hautes Etudes Commerciales	55
Faculté de Droit	59
Faculté de Médecine	67
Institut Dentaire	80
Faculté de Théologie	84
<hr/>	
Prix universitaires	89
Fonds universitaires	103
Renseignements généraux	105
Caisse d'assurance	109
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	112

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 33) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux de médecine (médecins, dentistes et pharmaciens), s'adresser au Dr E. Thomas (Florissant, 4, lundi, mercredi et samedi, de 14 à 15 h.), président du siège d'examen de Genève).

## UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



## PROGRAMME DES COURS

DU

### SEMESTRE D'ÉTÉ 1934

Ouverture : 8 Avril 1934 — Clôture : 15 Juillet 1934

Les cours commencent le Lundi 9 Avril 1934

*Henri Studer*

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 24

1934

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1934

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Emile BRINER, Doyen.

M. Henri Fehr, prof. ord.	Salle
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, de 9 à 11 heures ; mercredi, à 10 heures.	20.
<i>Conférences de géométrie analytique</i> (complément du cours ci-dessus).	2 h.
Lundi, à 8 heures, et mercredi, à 16 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 h.
Samedi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Géométrie infinitésimale.</i>	2 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures.	20.
M. Rolin Wavre, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Mardi, à 8 h. ; mercredi et jeudi, à 9 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Mardi, à 9 h. ; mercredi, à 8 h. et jeudi, à 10 h.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 14 à 16 heures.	20.
M. Dmitry Mirimanoff, prof. ord.	
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 h.
Jeudi, à 14 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse supérieure.</i> — Théorie des fonctions analytiques.	2 h.
Lundi et mardi, à 16 heures.	20.
M. Georges Tiercy, prof. ord.	
<i>Astronomie élémentaire.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	44.

Tous les cours commencent le lundi 9 avril et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet.

Les cours sont suspendus le jeudi 10 mai (jour de l'Ascension), le lundi 21 mai (lundi de Pentecôte) ainsi qu'à l'occasion du Dies Academicus.

Les dix derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1932-1934, est composé de :

MM. Maurice ROCH, Recteur ;  
Albert RICHARD, Vice-Recteur ;  
Paul-E. MARTIN, Secrétaire du Sénat ;

et de

MM. Emile BRINER, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
André OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Lettres ;  
Antony BABEL, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;  
Paul LOGOZ, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Eugène BUJARD, Doyen de la Faculté de Médecine ;  
Auguste GAMPERT, Doyen de la Faculté de Théologie.

<i>Astronomie mathématique et physique.</i>		Salle
Vendredi, à 9 et à 10 heures.	3 h.	
Samedi, à 9 heures.	20.	
<i>Météorologie dynamique.</i>		44.
Samedi, à 10 heures.	1 h.	
<i>Thermodynamique des étoiles.</i>		44.
Vendredi, à 11 heures.	1 h.	
		20.
<b>M. Jean Weigle, prof. ord.</b>		
<i>Physique expérimentale.</i>		4 h.
Mardi, à 9 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.		Amphithéâtre de physique.
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>		3 h.
Une après-midi par semaine.		
Judi ou vendredi, de 14 à 17 heures.		Lab. sous-sol.
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.		
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.		
[S'adresser au professeur.]		
<b>M. Arthur Schidlof, prof. ord.</b>		
<i>Physique mathématique (Physique théorique) Progr. A.</i>		
(Corps déformables).	2 h.	
Mardi, à 10 heures, et samedi, à 8 heures.		20.
<i>Compléments de physique théorique.</i> — Théories statistiques.		
Judi, à 8 heures.	1 h.	
		20.
<i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i>		
Judi, à 17 heures.	1 h.	
		44.
<i>Exercices et conférences d'électricité appliquée.</i>		
Jours et heures à fixer.	3 h.	
		Labor. sous-sol.
<b>M. Kurt-H. Meyer, prof. ord.</b>		
<i>Chimie organique.</i>		5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.		
		Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.
<i>Travaux</i> dans le Laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique.		
Directeur, M. le prof. Kurt-H. MEYER, avec M. P. WENGER, prof. ord., directeur-adjoint pour la section de chimie analytique, et M. E. CHERBULIEZ, prof. extr.		
a) <i>Grand Laboratoire</i> : Préparations, analyses, recherches. — Tous les jours.		Ec. de Chimie.

		Salle
b) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour étudiants en médecine. Deux demi-journées.		Ec. de Chimie.
c) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour chimistes, pharmaciens et étudiants en sciences.		
Quatre demi-journées [S'adr. au professeur].		Ec. de Chimie.
<b>M. Paul Wenger, prof. ord.</b>		
<i>Chimie analytique</i> (combustibles, produits métallurgiques).		1 h.
Mercredi, à 17 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S. <sup>4</sup>
<i>Traitement des minerais</i> (flottage).		1 h.
Judi, à 8 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Travaux de recherches en chimie analytique.</i>		
Tous les jours [S'adresser au professeur].		
<i>Inscriptions aux laboratoires de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique.</i>		
<b>M. Emile Cherbuliez, prof. extr.</b>		
<i>Chimie pharmaceutique et toxicologique.</i>		3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 9 h.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Compléments de chimie organique.</i> Série hétérocyclique.		1 h.
(Jour et heure à fixer.)		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chimie des matières protéiques.</i>		1 h.
(Jour et heure à fixer.)		Ec. de Chimie. A.C.S.
<b>M. Emile Briner, prof. ord.</b>		
<i>Chimie théorique</i> (Chimie physique). 1 <sup>re</sup> partie.		2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Conférences d'électrochimie pure et appliquée.</i>		1 h.
Lundi, à 17 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chimie technique organique.</i> — Matières premières et produits intermédiaires (suite du cours d'hiver).		
Industrie des carburants.		1 h.
Mercredi, à 18 heures.		Ec. de Chimie A.C.S.
<i>Excursions techniques</i> avec conférences introductives.		
(Seront annoncées au cours du semestre).		
<i>Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.</i>		
I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie.		
II. Travaux de recherches.		
Tous les jours [s'adresser au professeur].		
		Lab. chim. techn. théor. et d'électrochimie.
		Ecole de Chimie.
Amphithéâtre de Chimie spéciale.		

*Laboratoire de chimie théorique.*

I. Laboratoire intermédiaire de chimie physique  
(programme du doctorat).  
4 demi-journées.

II. Travaux de recherches.

Tous les jours [s'adresser au professeur].

Lab. chim. techn. théor. et d'électrochimie.  
Ecole de Chimie.

**M. Léon-W. Collet**, prof. ord.

*Histoire de la Terre.*

Mardi, de 17 à 19 heures. Amph. du Bât. de l'Hyg.<sup>1</sup> 2 h.

*Géologie de la Suisse.* — Le géosynclinal alpin. 1 h.

Mercredi, à 17 heures. Amph. du Bât. de l'Hyg.

*Géologie appliquée.* 1 h.

Mercredi, à 18 heures. Amph. du Bât. de l'Hyg.

*Géographie physique.* — Les chaînes de montagnes

de l'Amérique comparées à celles de l'Europe. 1 h.

Lundi, à 18 heures. Amph. du Bât. de l'Hyg.

*Exercices pratiques de paléontologie.* 3 h.

Une demi-journée par semaine. Labor. de Géol.<sup>1</sup>

*Exercices pratiques de géologie.* 3 h.

Mardi, de 14 à 17 heures. Labor. de Géol.

*Exercices de levés de cartes géologiques.* 3 h.

Jeudi, de 14 à 17 heures. S le terrain.

*Laboratoire partiel.*

Cinq demi-journées Labor. de Géol.

*Travaux de recherches.*

Tous les jours, sauf le samedi.

[S'adresser au professeur.] Labor. de Géol.

*Excursions géologiques* (seront annoncées au cours du semestre).

**M. Marcel Gysin**, prof. extr.

*Minéralogie.* — Minéralogie chimique, description des

espèces et principes de pétrographie. 3 h.

Lundi, mardi, mercredi, à 11 heures. Amph. B. H.<sup>1</sup>

*Gîtes métallifères.* 1 h.

Lundi, à 18 heures. A. B. H.

*Métallographie.* 1 h.

Jeudi, à 8 heures. Ec. de Chimie, P. A.

*Exercices pratiques de minéralogie* (compl<sup>ts</sup> du cours) 2 h.

Jeudi, à 9 heures. Labor. de Minéralogie<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Bâtiment de l'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

*Laboratoire intermédiaire* (deux demi-journées et cinq demi-journées) et *Laboratoire de recherches.*  
[S'adresser au professeur].

*Excursions de minéralogie-pétrographie et gîtes métallifères* (seront annoncées au cours du semestre).

**M. Emile Guyénot**, prof. ord.

*Anatomie comparée des vertébrés.* 5 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30.

*Biologie générale.* 1 h.

Mercredi, à 17 heures. Aula.

INSTITUT DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE

*Exercices pratiques d'anatomie comparée* (complément du cours) 3 h.

Mercredi et samedi, à 14 heures. Inst. de Zool., salle 10.

*Travaux pratiques d'anatomie comparée.*

Tous les jours (sauf le jeudi). Inst. de Zool. s. 7.

STATION DE ZOOLOGIE EXPÉRIMENTALE  
(Route de Malagnou)

*Exercices pratiques de zoologie expérimentale.* 3 h.

Mardi et jeudi, à 14 heures.

*Laboratoire intermédiaire de technique biologique expérimentale.*

Mardi et jeudi, à 14 heures.

*Laboratoire de recherches.*

Tous les jours.

**M. Emile André**, prof. hon.

*Zoologie lacustre* (avec exercices pratiques sur le lac). 1 h.

Mardi, à 18 heures. 17.

*Travaux pratiques* [s'adresser au professeur].

Labor. de parasitologie et zool. lac.<sup>1</sup>

**M. Robert Chodat**, prof. ord.

*Botanique* (morphologie et biologie des plantes supérieures). 4 h.

Lundi, de 8 à 10 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures. Aula.

*Génétique végétale.* 1 h.

Lundi, à 9 heures. Aula.

<sup>1</sup> Rue de l'Ecole-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

*Botanique pharmaceutique.* 2 h.  
Vendredi, de 10 à 12 heures. Inst. de Botanique.  
*Excursions botaniques dans la vallée du Rhône.*  
Tous les jeudis.  
*Exercices pratiques de botanique* (complément du cours). 3 h.  
Mercredi ou samedi, de 14 à 17 heures. Inst. de Botanique.  
*Travaux pratiques dans le Laboratoire de botanique.*  
Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Botanique.  
*Travaux pratiques de biométrie et de génétique.*  
Tous les jours. Inst. de Botanique.  
*Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.*  
Tous les jours, sauf le jeudi. Institut de Botanique.  
*Cours de vacances et Laboratoire de biologie alpine au Jardin botanique de la Linnaea, Bourg-Saint-Pierre (Valais), dès le 10 juillet.*  
[S'adresser au professeur.]

**M. Alfred Lendner**, prof. ord.

*Pharmacognosie et pharmacie.* 4 h.  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 h. Lab. de Pharmacogn.<sup>1</sup>  
*Travaux pratiques de pharmacognosie microscopique.* 3 h.  
Lundi, de 9 heures à midi. Lab. de Pharmacogn.  
*Travaux pratiques de microscopie des substances alimentaires et leurs falsifications.* 3 h.  
Mercredi, de 9 heures à midi. Lab. de Pharmacogn.  
*Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.*  
[A organiser au cours du semestre.]  
*Consultation du Droguier* par MM. les étudiants en pharmacie.  
Tous les jours [s'adresser au professeur].

**M. Eugène Pittard**, prof. ord.

*Anthropologie générale.*  
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. 2 h. 30.  
Lundi et mardi, à 18 heures.  
Morphologie comparative: Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu.  
— Principes d'eugénique: La lutte contre les hérédités déficientes. 4 h. 30.  
Mercredi, à 18 heures.

<sup>1</sup> Boulevard du Pont-d'Arve, 35.

*Conférence.* 1 h.  
Mercredi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie<sup>1</sup>.  
*Répertoire du cours.* 1 h.  
Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie.  
*Travaux pratiques.*  
Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol.  
*Excursions* (à organiser au cours du semestre).

**M. Edouard Claparède**, prof. ord.

*Psychologie expérimentale.* — Psychologie comparée de l'animal et de l'enfant. 2 h. 30  
Mardi et mercredi, à 11 heures.  
*Conférence.* — L'hérédité et le milieu. L'eugénique. 1 h.  
Vendredi, à 15 heures. Lab. de Psychologie<sup>2</sup>  
*Exercices pratiques.* — Fonctions mentales supérieures. 3 h.  
Vendredi, de 9 heures à midi. Lab. de Psychologie.  
*Recherches spéciales.* 1 h.  
Tous les jours. Lab. de Psychologie.

**M. Jean Piaget**, prof. extr.

*Histoire de la pensée scientifique.* — Les principaux problèmes relatifs à l'histoire de la physique. 1 h. 47.  
Mercredi, à 9 heures.  
*Conférence.* 1 h. 57.  
Mercredi, à 10 heures.

**M. André Chaix**, chargé de cours.

*Levé topographique expéditif.* 3 h.  
Jeudi matin. Sur le terrain.

**M. Edouard A. Paréjas**, chargé de cours.

*Les éléments organiques des roches sédimentaires.* — Micropaléontologie (suite du cours du semestre d'hiver). 1 h. 30  
Lundi, à 17 heures. Lab. de Géol.<sup>3</sup>

**M. Charles Valencien**, chargé de cours.

*Analyse des denrées alimentaires.* 2 h.  
Lundi, de 14 à 16 heures. Labor. cant. Institut d'hyg.

<sup>1</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

<sup>2</sup> Rue des Maraîchers, 44.

<sup>3</sup> Bâtiment de l'Hygiène, quai de l'École-de-Médecine.

CONFÉRENCES DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

par des savants de tous pays.

- M. le Prof. **L. E. J. Brouwer** : Sur la philosophie mathématique (du 3 au 14 mars 1934).  
 M. le Prof. **K. Weissenberg** : Sur la mécanique des corps déformables. Sur la structure des corps solides (du 30 avril au 2 mai).  
 M. le Prof. **Gaston Julia** : La représentation conforme (le 3 mai).  
 M. le Prof. **Einstein** : Wahrscheinlichkeitstheorie oder Feldtheorie (en mai).  
 M. le Prof. **A. Fraenkel** : Sur la notion d'existence dans les mathématiques. Sur le principe du choix (du 18 au 21 juin).  
 M. le Prof. **P. Bernays** : Sur le platonisme dans les mathématiques. Sur la logique mathématique (du 18 au 23 juin).  
 (Le programme détaillé, avec indication des jours et heures, ainsi que de la salle, paraîtra ultérieurement).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
<b>M. Jean-G. Baer</b> , Dr ès sc. <i>Le rôle des Helminthes dans la genèse des tumeurs.</i> Vendredi, 18 heures.	1 h. 17.
<b>M. Charles G. Boissonnas</b> , Dr ès sc. <i>Thermodynamique appliquée à la chimie.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ec. de Chimie, P. A.
<b>M. Fernand Chodat</b> , Dr ès sc. <i>Maladies des plantes.</i> Samedi, à 7 heures.	1 h. Inst. de Botanique.
<i>La génétique en floriculture.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h. Inst. de Botanique
<b>M. Chevel Cimerman</b> , Dr ès sc. <i>Analyse volumétrique.</i> Lundi, à 14 heures.	1 h. Ec. de Chimie. A.C.S.
<b>M. Alfred Georg</b> , Dr ès sc. <i>Quelques développements récents de la chimie des sucres.</i> 2 h. Mardi et mercredi, à 16 heures.	2 h. Ec. de Ch. P.A.
<b>M. Grégoire Gutzeit</b> , Dr ès sc. <i>Complexes internes et analyse qualitative à la touche</i> (2 <sup>me</sup> partie). Vendredi, à 18 heures.	1 h. Ec. de Chimie. P.A.
<i>Méthodes d'examen des minerais en vue de leur concentration.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ec. de Chimie, P.A.

<b>M. Hugo Heinis</b> , Dr phil. <i>Le diagnostic psychologique.</i> Lundi, à 16 heures.	1 h. 17.
<b>M. B. P. Georges Hochreutiner</b> , Dr ès sc. <i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i> Mercredi, à 18 heures.	1 h. 17.
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i> Samedi, à 17 heures.	1 h. 17.
<b>M. Henri Lagotala</b> , Dr ès sc. <i>Géologie minière.</i> Vendredi, à 17 heures.	1 h. Lab. Géol.
<b>M. Fernand Lévy</b> , Dr ès sc. <i>Mathématiques financières.</i> Vendredi, à 16 heures.	1 h. 20.
<b>M. Jean-Philippe Lugrin</b> , Dr ès sc., ing. chim. <i>Organisation rationnelle des entreprises</i> (2 <sup>me</sup> partie). Mardi, à 18 heures.	1 h. 20.
<b>M. Richard Meili</b> , Dr phil. <i>L'étude du caractère.</i> Lundi, à 11 heures.	1 h. I. S. E. <sup>1</sup>
<b>M. Marcel Minod</b> , Dr ès sc. <i>Les points de vue généraux dans les sciences physiques et naturelles.</i> Mardi, à 18 heures.	1 h. 45.
<b>M. Henri-Charles Paillard</b> , Dr ès sc. <i>Chimie technique des parfums.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chimie technique organique.</i> (répétitoire) (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ec. de Chimie. 5.
<b>M. Hugo Saini</b> , Dr ès sc. <i>Radioactivité et constituants nucléaires.</i> Samedi, à 11 heures.	1 h. 44.
<b>M. Bernard Susz</b> , Dr ès sc. <i>Répétitoire de chimie théorique</i> (chapitres choisis). (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ec. de Chimie A.C.S.
<b>M<sup>lle</sup> Ida Welt</b> , Dr ès sc. <i>Chapitres choisis de biochimie.</i> Jeudi, à 10 heures.	1 h. 28.
<i>Histoire de la chimie.</i> Jeudi, à 11 heures.	1 h. 28.
<b>M. Fernand Wyss-Chodat</b> , Dr ès sc. et Dr méd. <i>Les vitamines</i> (Historique. Propriétés chimiques et biologiques. Classification). (Jour et heure à fixer.)	1 h. Inst. Botanique.

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraîchers, 44.

### Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la  
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le Muséum d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. B. P. G. Hochreutiner, Dr ès sciences.

Le Musée d'ethnographie, avec l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles, ès sciences biologiques, ès sciences psychologiques, en pharmacie; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont pro-

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

fitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de chimie technique et de pharmacie, consulter les plans d'études de la Faculté des Sciences; pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, consulter les plans d'études de la Faculté de Médecine.

### ECOLE DE PHARMACIE

L'Ecole de pharmacie de l'Université de Genève prépare les étudiants suisses aux examens du Diplôme de pharmacien, et les étudiants étrangers au Diplôme de pharmacien de l'Université de Genève. Seuls, les pharmaciens ayant obtenu, selon les dispositions du règlement fédéral du 28 novembre 1912, le Diplôme de pharmacien, jouissent du droit de libre exercice de la pharmacie sur le territoire de la Confédération suisse.

Sont admis dans l'Ecole de pharmacie, les étrangers qui possèdent un diplôme leur assurant, dans leur propre pays, le droit de subir, sans restrictions, les examens de pharmacie; sont admis, en particulier, les élèves qui ont subi avec succès l'examen de validation de stage. Ces élèves sont alors dispensés du stage de dix-huit mois dans une pharmacie, prévu par le règlement de l'Université, et des examens d'assistant-pharmacien, prévus par les articles 85 et 86 du même règlement. Ils ne sont cependant pas dispensés de l'examen de sciences naturelles, prévu aux art. 81 à 84.

La durée des études universitaires est de cinq semestres, mais la Faculté recommande aux étudiants en pharmacie de se perfectionner, en prolongeant leurs études d'un semestre. Les candidats ayant déjà subi avec succès des examens correspondant à ceux qu'exige le règlement de l'Université pourront être dispensés de tout ou partie des épreuves orales ou pratiques de l'examen des sciences naturelles des pharmaciens. Ceux qui recherchent le diplôme universitaire ne pourront en aucun cas, être dispensés de tout ou partie de l'examen professionnel. Les porteurs du diplôme de pharmacie de l'Université de Genève peuvent se présenter aux examens du Doctorat en pharmacie, s'ils ont un certificat de maturité ou tout autre certificat jugé équivalent par la Faculté.

Tous les renseignements relatifs à ces études sont contenus dans une brochure intitulée: *Ecole de pharmacie, Guide pour les étudiants suisses et étrangers*.

Les étudiants peuvent obtenir des renseignements complémentaires (organisation des études, équivalences de grades, etc.), en s'adressant à l'Administrateur de l'Ecole de pharmacie.

### EXCURSIONS SCIENTIFIQUES

Les Professeurs de la Faculté des Sciences organisent (principalement au semestre d'été) des excursions d'une ou de plusieurs journées comme compléments des cours de chimie technique, de botanique, de zoologie, de géologie, d'anthropologie préhistorique, ainsi que des visites d'usines, de gîtes métalliques, de mines, etc.

## PLANS D'ÉTUDES

### Licence ès sciences mathématiques.

L'examen oral comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. L'Analyse et le Calcul des probabilités ; — 4. La Mécanique rationnelle ; — 5. L'Astronomie et la Météorologie ; — 6 et 7. Deux des branches suivantes au choix du candidat : la Physique, la Physique mathématique, la Chimie théorique, la Minéralogie (Cristallographie).

L'examen écrit porte sur les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. La Mécanique rationnelle ; — 4. L'Astronomie.

### Licence ès sciences physiques et chimiques.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Electricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Éléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat<sup>1</sup> : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie et la Météorologie, la Géographie physique, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie, l'Anatomie comparée et la Physique mathématique.

### Licence ès sciences physiques et naturelles.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ; — 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; — 7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

### Licence ès sciences biologiques.

MENTION A. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique générale ; — 2. La Botanique systématique ; — 3. La Zoologie ; — 4. L'Anatomie comparée ; — 5. La Psychologie ou l'Anthropologie ; — 6. L'Histoire de la Terre ; — 7. La Phy-

<sup>1</sup> Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences*.

sique et la Chimie (programme limité) ; — 8. Une branche au choix : Physiologie humaine, Éléments de Mathématiques supérieures, Calcul différentiel et intégral, Chimie théorique, Minéralogie, Géographie physique. (Pour les scolarités nécessaires, s'adresser à M. le Doyen de la Faculté).

MENTION B. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'Anthropologie, la Protistologie et la Parasitologie, l'Embryologie, les Éléments de mathématiques supérieures le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

### Diplôme d'Ingénieur-chimiste<sup>1</sup>.

#### A. Cours.

*1<sup>re</sup> année.* Branches prévues au programme de l'examen I<sup>2</sup>. Chimie inorganique et organique (2 semestres). Physique (2 semestres). Cours relatifs aux spécialisations.

*2<sup>me</sup> année.* Branches prévues au programme de l'examen I. Chimie inorganique et organique (compléments). Chimie théorique 1<sup>re</sup> partie (2 semestres). Chimie technique (1 semestre). Chimie analytique (2 semestres). Cours relatifs aux spécialisations.

*3<sup>me</sup> année.* Chimie théorique 2<sup>me</sup> partie (2 semestres). Chimie technique (2 semestres). Chimie analytique (1 semestre). Cours relatifs aux spécialisations et cours spéciaux<sup>3</sup>.

*7<sup>me</sup> semestre.* Chimie technique. Cours relatifs aux spécialisations et cours spéciaux<sup>3</sup>.

#### B. — Exercices pratiques.

*1<sup>re</sup> année.* Physique (2 semestres). Branches prévues au programme de l'examen I. Problèmes numériques de chimie et de physique (2 semestres, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent ces branches.

<sup>1</sup> Voir, dans le règlement de la Faculté des Sciences, les règlements spéciaux du diplôme d'ingénieur-chimiste et des certificats de spécialisation de chimie appliquée.

<sup>2</sup> Ces branches sont : 1<sup>o</sup> éléments de mathématiques supérieures (2 semestres), 2<sup>o</sup> minéralogie (1 semestre d'hiver) ; 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> deux branches à choisir dans la liste ci-après : calcul différentiel et intégral (2 semestres), botanique (1 semestre d'hiver), géologie (1 semestre d'hiver), zoologie (1 semestre d'hiver). Pour le choix des branches 3 et 4, il est recommandé de tenir compte des programmes relatifs aux certificats de spécialisation de chimie appliquée.

<sup>3</sup> Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : sciences mathématiques ou sciences naturelles.

2<sup>me</sup> année. Branches prévues au programme de l'examen I. Branches prévues au programme des spécialisations.

3<sup>me</sup> année. Chimie théorique (semestre d'hiver).

Au semestre d'été : excursions techniques.

7<sup>me</sup> semestre. Branches prévues au programme des spécialisations.

**C. Laboratoires.**

1<sup>er</sup> semestre. Laboratoire intermédiaire de Chimie ; inscription au laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique : Lab. I.O.P.A. ; travaux de chimie analytique.

2<sup>me</sup> semestre. Idem.

3<sup>me</sup> semestre. Grand laboratoire de Chimie ; inscription au Lab. I.O.A.P. ; travaux de chimie analytique.

4<sup>me</sup> semestre. Grand laboratoire de Chimie ; inscription au Lab. I.O.P.A. ; préparations inorganiques et organiques.

5<sup>me</sup> semestre. Grand laboratoire de Chimie ; inscription au Lab. I.O.P.A. ; préparations inorganiques et organiques, et analyse technique inorganique et organique.

6<sup>me</sup> semestre. Grand laboratoire de Chimie ; inscription au laboratoire de chimie technique, théorique et d'électrochimie : Lab. T.T.E. ; préparations inorganiques et organiques techniques et d'électrochimie.

7<sup>me</sup> semestre. Grand laboratoire de Chimie ; inscription au Lab. T.T.E. ; préparations techniques inorganiques et organiques et d'électrochimie ; établissement du projet concernant l'industrie chimique.

**Spécialisations.**

**a) Fermentation**

**COURS**

Ferments, cours d'enzymologie (1 heure, semestre d'hiver, 3<sup>me</sup> semestre des études du diplôme I.C.)

Fermentations industrielles : organismes, méthodes employées (1 heure, semestre d'hiver, 5<sup>me</sup> semestre).

**CONFÉRENCES**

Des conférences seront organisées par MM. les professeurs compétents sur les sujets suivants :

1. Dosage des sucres, des alcools, des acides organiques et autres produits du métabolisme végétal.

2. Les champignons mucorinées.

**COURS RECOMMANDÉS**

Chimie des sucres, Chimie des protides.

**LABORATOIRE**

Laboratoire intermédiaire de microbiologie générale et de fermentations (3 demi-journées, semestre d'hiver, 5<sup>me</sup> semestre.)

**b) Prospection minière.**

**1<sup>re</sup> ANNÉE**

**COURS**

Géologie et géographie physique, géologie de la Suisse : (4 heures hiver, 3 heures été.)

Histoire de la terre : (2 heures été.)

**TRAVAUX PRATIQUES HEBDOMADAIRES**

Géologie (semestre d'hiver).

**2<sup>me</sup> ANNÉE**

**COURS**

Géologie spéciale (1 heure, 2 semestres).

Minéralogie (3 heures, semestre d'hiver).

Pétrographie (3 heures, semestre d'été).

Gîtes métallifères (1 heure, 2 semestres).

Préparation mécanique des minerais (1 heure, 2 semestres).

**TRAVAUX PRATIQUES HEBDOMADAIRES**

Minéralogie (3 heures, semestre d'hiver).

Pétrographie (3 heures, semestre d'été).

Exercices de topographie (demi-journée, semestre d'été).

Exercices de levés de cartes géologiques (demi-journée, semestre d'été).

**3<sup>me</sup> ANNÉE**

**COURS**

Géologie spéciale (1 heure, 2 semestres).

Paléontologie (2 heures, semestre d'hiver).

Gîtes métallifères (1 heure, 2 semestres).

Préparation mécanique des minerais (1 heure, 2 semestres, s'il n'a pas été suivi la 2<sup>me</sup> année, ce cours étant bisannuel).

Flottage (1 heure, semestre d'hiver ou d'été).

**TRAVAUX PRATIQUES HEBDOMADAIRES**

Traitement des minerais (2 heures, semestre d'hiver).

**4<sup>me</sup> ANNÉE**

(8<sup>me</sup> semestre, été)

**LABORATOIRES**

1. Laboratoire de géologie (1 semestre, 3 demi-journées).

2. Laboratoire de minéralogie (1 semestre, 5 demi-journées).

Entre le 8<sup>me</sup> et le 9<sup>me</sup> semestres :

Travail spécial sur le terrain.

5<sup>me</sup> ANNÉE  
(9<sup>me</sup> semestre, hiver)

CONFÉRENCES

Des conférences seront organisées par MM. les professeurs compétents sur divers sujets en rapport avec l'activité professionnelle des ingénieurs-chimistes spécialisés en prospection minière.

LABORATOIRES

1. Laboratoire de géologie (3 demi-journées).
2. Laboratoire de minéralogie et pétrographie (5 demi-journées). Rédaction du travail spécial.

EXCURSIONS (voir le Règlement)

*Cours spécial recommandé*: Géologie minière (1 heure, semestre d'été et d'hiver, pendant 2 ans).

c) **Electrochimie et Electrometallurgie.**

COURS

Calcul différentiel et intégral, 2 semestres (1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup>, ou 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> semestres).

Conférences d'électricité appliquée, avec problèmes, 2 semestres 5<sup>me</sup> et 6<sup>me</sup> semestres).

Conférences d'électrochimie et d'électrometallurgie, 1 semestre (8<sup>me</sup> semestre).

EXERCICES PRATIQUES

Calcul différentiel et intégral, 2 semestres (1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup>, ou 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> semestres).

Exercices pratiques d'électricité appliquée (une demi-journée par semaine), 2 semestres (5<sup>me</sup> et 6<sup>me</sup> semestres); au laboratoire de physique.

LABORATOIRES

Grand laboratoire de chimie technique, théorique et d'électrochimie (8<sup>me</sup> semestre).

Manipulations d'électrochimie et d'électrometallurgie.

d) **Chimie biologique.**

COURS

Conférences de chimie biologique.

EXERCICES PRATIQUES

Chimie théorique, compléments (8<sup>me</sup> semestre).

TRAVAUX DE LABORATOIRE AVEC CONFÉRENCES

Laboratoire intermédiaire (2 demi-journées); technique de biologie expérimentale; une inscription, valable pour deux semestres (8<sup>me</sup> et 9<sup>me</sup> semestres), à la Station de zoologie expérimentale.

Deux semestres de grand laboratoire consacrés aux préparations et à un travail de chimie biologique (8<sup>me</sup> et 9<sup>me</sup> semestres).

**Doctorat ès sciences physiques avec la chimie  
comme branche principale<sup>1</sup>.**

**A. Cours.**

1<sup>re</sup> année. — Chimie inorganique et organique. — Physique. — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2<sup>me</sup> année. — Minéralogie. — Chimie théorique (I). — Chimie analytique. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

3<sup>me</sup> année. — Chimie théorique (II). — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

4<sup>me</sup> année. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

**B. Exercices pratiques et Laboratoires.**

Le Doctorat ès sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès sciences.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen (voir le règlement spécial relatif à la préparation pratique).

Le Doyen de la Faculté des sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

<sup>1</sup> Les candidats qui préparent l'une des Licences ès sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès sciences.

<sup>2</sup> Par « Cours spéciaux », on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines: sciences mathématiques ou sciences naturelles.

### Diplôme de Pharmacien.

La durée des études pour le Diplôme de pharmacien est de cinq semestres.  
— La Faculté des sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire de consacrer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

Les étudiants qui postulent le *diplôme fédéral de pharmacie*<sup>1</sup> sont invités à se présenter à l'examineur dirigeant, M. le prof. R. ЧУДАТ, qui leur donnera les instructions sur l'organisation de leurs études, conformément au programme officiel fédéral.

*1<sup>er</sup> semestre* (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique.  
— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique.

*2<sup>me</sup> semestre* (été) : Chimie organique. Botanique. Physique.  
— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

*3<sup>me</sup> semestre* (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

*4<sup>me</sup> semestre* (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — *Laboratoires* : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

*5<sup>me</sup> semestre* (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

---

### Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen demande six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Selon leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biolo-

<sup>1</sup> Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de pharmacie doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral.

giques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitifs pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires prévus par les programmes de la licence et du diplôme.

Les cinquième et sixième semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, durant un semestre au moins, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des lettres. L'emploi correct de la langue française est exigé par le jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des sciences.

R. C. == Ecole de Chimie.  
P. A. == Petit Amphithéâtre. G. A. == Grand Amphithéâtre.  
A. C. S. == Amphithéâtre de Chimie spéciale  
I. B. == Institut de Botanique.  
I. H. == Institut d'Hygiène.

## FACULTÉ DES SCIENCES

A. B. H. == Amph. Bat. de l'Hygiène.  
L. Anthr. == Laboratoire d'Anthropologie.  
L. G. == Laboratoire de Géologie.  
L. Ps. == Laboratoire de Psychologie.  
L. Ph. == Lab. de Pharmacognosie.  
I. S. E. == Institut des Sciences de l'éducation.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8											F. Chodat	I. B.
8 à 9	Lendner Fehr R. Chodat	L.Ph. 20 Aula	Lendner Wavre	L.Ph. 20	Lendner Weigle Wavre	L.Ph. 44 20	Schidlof Wenger Gysin	20 E.C.A.C.S. E.C.P.A.	Lendner Weigle	L.Ph. 44	Schidlof Weigle	20 44
9 à 10	Fehr R. Chodat	20 Aula	Wavre Weigle Cherbuliez	20 44 E.C.A.C.S.	Wavre Piaget Cherbuliez	20 47 E.C.A.C.S.	Wavre	20	Claparède Tiercy Cherbuliez	L. Ps. 20 E.C.A.C.S.	Fehr Tiercy R. Chodat	20 44 Aula
10 à 11	Guyénot Fehr	30 20	Schidlof Guyénot	20 30	Guyénot Piaget Fehr	30 57 20	Welt Wavre	28 20	R. Chodat Guyénot Tiercy Claparède	I. B. 30 20 L. Ps.	Fehr Guyénot Tiercy	20 30 44
11 à 12	Gysin Meili Meyer	Amph. B. H. I. S. E. E.C.G.A.	Gysin Meyer Claparède	Amph. B. H. E.C.G.A. 30	Gysin Meyer Claparède Pittard	Amph. B. H. E.C.G.A. 30 Lab. Antr.	Welt Pittard	28 Lab. Antr.	R. Chodat Briner Meyer Claparède Tiercy	I. B. E.C.A.C.S. E.C.G.A. L. Ps. 20	Saini Briner Meyer	44 E.C.A.C.S. E.C.G.A.

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
14 à 15	Valencien Cimerman	I. H. E.C.A.C.S.	Wavre	20	Mirimanoff	20	
15 à 16	Valencien	I. H.	Wavre	20	Claparède	L. Ps.	
16 à 17	Mirimanoff Heinis	20 46	Mirimanoff Georg	20 E.C.P.A.	Fehr Georg	20 E.C.P.A.	
17 à 18	Raréjas Briner Wavre	Lab. Géol. E.C.A.C.S. 20	Collet F. Chodat	A. B. H. I. B.	Wenger Guyénot Collet Fehr	E.C.A.C.S. Aula A. I. H. 20	
18 à 19	Gysin Collet E. Rittard Wavre	A. B. H. A. B. H. 30 20	André Collet E. Pittard Minod Lugrin	17 A. B. H. 30 45 20	Briner Collet E. Pittard Fehr Hochreutiner	E.C.A.C.S. A. B. H. 30 20 17	
					Bær Gutzeit Fehr	17 E.C.P.A. 20	
						Lagötala Fehr Hochreutiner	L. G. 20 17

# FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur **André OLTRAMARE**, Doyen.

<b>M. Victor Martin</b> , prof. ord.	Salle	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>		
Homère : Iliade XXIII-XXIV.	3 h.	
Lundi, à 8 h. ; vendredi, à 8 et à 9 heures.	47.	
Démosthène : Contre Midias.	2 h.	
Mardi, à 10 heures.	45.	
Mardi, à 11 heures.	47.	
<i>Thème grec.</i>	1 h.	
Mercredi, à 8 heures.	47.	
<i>Histoire grecque.</i> — La société athénienne (suite du cours d'hiver).	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.	46.	
<i>Papyrologie grecque.</i> — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.		
[S'adresser au professeur.]		
<b>M. André Oltramare</b> , prof. ord.		
<i>Interprétation des auteurs latins.</i>		
Properce : Livre IV.	2 h.	
Mardi, à 8 et à 9 heures.	45.	
Tacite : Dialogue.	2 h.	
Mercredi et samedi, à 9 heures.	45.	
<i>Conférence d'histoire de la littérature latine</i> (et correction de travaux écrits) : Les dialogues politiques de Cicéron.	2 h.	
Mercredi, à 17 et à 18 heures.	B. P. <sup>1</sup>	
<i>Conférence d'histoire romaine.</i> — Etude critique de la vie de Néron par Suétone.	1 h.	
Samedi, à 10 heures.	47.	
<b>M. Albert Thibaudet</b> , prof. ord.		
<i>Les lundis de Sainte-Beuve.</i>	2 h.	
Jeudi et vendredi, à 18 heures.	Atala.	
<i>La poésie en France au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.	
Jeudi, à 15 heures.	45.	
<i>Conférence de littérature française.</i> Travaux d'étudiants.	2 h.	
Jeudi, de 8 à 10 heures.	57.	

<sup>1</sup> Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

<b>M. Ernest Muret</b> , prof. ord.		
<i>Introduction à l'étude des langues romanes.</i>	2 h.	
Mardi et mercredi, à 10 heures.	47.	
<i>Conférence d'ancien français :</i>		
Explication du <i>Roman de Renart</i> (éd. Breuer : Halle, Niemeyer).	2 h.	
Jeudi, à 10 et 11 heures.	B. P. <sup>1</sup>	
<i>Conférence d'italien :</i>		
Explication des <i>Rime</i> de Pétrarque (éd. Carducci et Ferrari ; Florence, Sansoni).	2 h.	
Lundi, à 10 et à 11 heures.	B. P. <sup>1</sup>	
<b>M. Alexis François</b> , prof. ord.		
<i>Histoire de la langue française.</i> — Le XVIII <sup>e</sup> siècle.	1 h.	
Vendredi, à 15 heures.	45.	
<i>Conférence.</i> — Le « langage moderne » d'après Marcel Proust.	1 h.	
Samedi, à 11 heures.	B. P.	
<i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence.	1 h.	
Samedi, à 8 heures.	B. P.	
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.	47.	
<b>M. Georges Thudichum</b> , prof. extr.		
<i>La phonétique du français d'aujourd'hui.</i> — L'e muet, la liaison, l'hiatus, l'accent tonique, le rythme dans la prose et les vers. — Correction des prononciations étrangères.	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 16 heures.	57.	
<i>Diction.</i> — Interprétation de morceaux en prose et en vers.	1 h.	
Mardi, à 9 heures.	47.	
<i>Exercices de phonétique expérimentale.</i>	3 h.	
Directeur : M. E. JUNOD.		
Jeudi, de 9 heures à midi.	Inst. des Sciences de l'Éducation <sup>2</sup>	

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

<sup>2</sup> Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraichers, 44.

<b>M. Gottfried Bohnenblust</b> , prof. ord.		
<i>Littérature allemande.</i>		
a) Gœthe.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		45.
b) Poésie moderne : de Nietzsche à nos jours.	1 h.	
Lundi, à 18 heures.		46.
<i>Conférences (Deutsches Seminar) :</i>		
a) Schiller.	2 h.	
Vendredi, de 10 heures à midi.		B.P. <sup>1</sup>
b) Minnesangs Frühling.	1 h.	
Vendredi, à 9 heures.		B.P. <sup>1</sup>
<b>M. Louis-Frédéric Choisy</b> , prof. ord.		
<i>Littérature anglaise.</i>		
Walter Scott, poète. — Keats.	1 h.	
(Ce cours est donné en anglais).		
Vendredi, à 17 heures.		45.
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>		
Tennyson « English Idyls ».	1 h.	
Mardi, à 11 heures.		57.
Milton « Paradise Lost » (VII).	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		47.
<b>M. Charles Bally</b> , prof. ord.		
<i>Linguistique générale et stylistique.</i>		
Lundi, à 16 h., et mardi, à 17 heures.	2 h.	45.
<i>Accentuation du grec ancien.</i>		
Mardi, à 16 h., et samedi, à 11 heures.	2 h.	47.
<i>Sanscrit.</i>		
Lundi, à 15 heures.	2 h.	45.
Vendredi, à 14 heures.		47.
<b>M. Albert Sechehaye</b> , prof. extr.		
<i>Introduction à la science du langage.</i>		
Mercredi, à 17 heures.	1 h.	17.
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord.		
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie moderne depuis Leibnitz jusqu'à nos jours.		
Mardi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	3 h.	45
<i>Cours spécial.</i> — La pensée de la Réforme et de la Renaissance.		
Jeudi, à 11 heures.	1 h.	45.
<i>Conférence.</i> — Le problème de la liberté : dissertations et discussions.		
Samedi, de 14 à 16 heures.	2 h.	47.

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

<b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord.		
<i>Cours : Problèmes de philosophie morale:</i>		
Mardi, à 15 heures.	1 h.	46.
<i>Conférence : Etudes de philosophie morale.</i>		
Lundi, à 15 heures.	1 h.	47.
<b>M. Frank Grandjean</b> , prof. ord.		
<i>Théorie de la connaissance.</i> — Logique appliquée ou méthodologie des sciences. Les faits, les causes, les lois. Examen de la pensée scientifique du XIX <sup>e</sup> et du XX <sup>e</sup> siècle. Classification des sciences.		
Mardi et vendredi, à 17 heures.	2 h.	49.
<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord.		
<i>Les problèmes de l'enseignement supérieur.</i>		
Lundi et vendredi, à 18 heures.	2 h.	45.
<i>Education familiale (conférence).</i>		
Lundi, à 15 et à 16 heures.	2 h.	I.S.E. <sup>1</sup>
<i>Théorie et pratique de l'art d'écrire.</i> Exercices de dissertation destinés surtout aux candidats qui préparent des examens.		
Vendredi, à 16 et à 17 heures.	2 h.	47.
<b>M. Pierre Bovet</b> , prof. ord.		
<i>Histoire des écoles : Les écoles normales.</i>		
Mardi, à 16 heures.	1 h.	30.
<i>Education morale.</i>		
Mardi, à 15 heures.	1 h.	57.
<i>Les caractères de l'école nouvelle (conférence).</i>		
Mercredi, de 16 à 18 heures.	2 h.	I.S.E. <sup>1</sup>
<b>M. Edmond Rossier</b> , prof. ord.		
<i>Histoire politique de l'Europe de 1871 à 1914.</i>		
Vendredi et samedi, à 11 heures.	2 h.	45.
<i>Conférence.</i> — Lecture d'auteurs et conférences sur des sujets d'actualité.		
Vendredi, à 10 heures.	1 h.	47.
<i>Histoire diplomatique : Du traité de Vienne au traité de Versailles, 1815-1919.</i>		
Samedi, à 10 heures.	1 h.	45.

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraîchers, 44.

	Salle
<b>M. Paul-E. Martin</b> , prof. ord. <i>Histoire du moyen âge et institutions.</i> Mardi, à 15 heures.	1 h. 45.
<i>Histoire moderne.</i> — L'Europe au XVII <sup>e</sup> siècle. Mercredi, à 17 heures.	1 h. 45.
<i>Méthode historique et bibliographie</i> : Cours complémentaire à l'histoire du moyen âge et à l'histoire moderne. Lundi, à 11 heures.	1 h. 47.
<i>Conférence d'histoire médiévale.</i> — Auteurs de la licence. Lundi, à 17 heures.	1 h. B.P. <sup>1</sup>
<i>Conférence d'histoire moderne.</i> — Auteurs de la licence. Lundi, à 16 heures.	1 h. B.P.
<i>Paléographie latine et française.</i> — Exercices pratiques. Mercredi, de 8 h. à 11 heures.	3 h. Arch. d'Etat. (Salle Harvey).
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord. <i>Histoire nationale</i> (Histoire des institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime et la Révolution. Mardi et mercredi, à 16 heures.	2 h. 48.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire. Jeudi, à 16 et à 17 heures.	2 h. 50. et Archives d'Etat (salle Harvey).
<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord. <i>Société des Nations.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement. Mercredi, à 17 heures.	1 h. 49.
<b>M. Antony Babel</b> , prof. ord. <i>Histoire économique.</i> — Le XIX <sup>e</sup> siècle. Les faits et les doctrines. Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.	3 h. 46.
<i>Conférence.</i> a) Travaux sur la période étudiée dans le cours. b) Les théories du salaire. Mardi, à 10 heures.	1 h. 57.
<b>M. Waldemar Deonna</b> , prof. ord. <i>Archéologie et histoire de l'art antique.</i> — L'art grec au V <sup>e</sup> siècle avant notre ère. Les précurseurs, Phidias et son école (avec projections). Lundi et vendredi, à 17 heures.	2 h. 46.

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. ord. <i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. Origine des populations européennes. Lundi et mardi, à 18 heures.	2 h. 30.
<i>Conférence.</i> Mercredi, à 11 heures.	1 h. Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> .
<i>Répétitoire pratique.</i> Jeudi, à 11 heures.	1 h. Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> .
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	
<b>M. Antoine Velleman</b> , prof. extr. <i>Langue et littératures rhétoromanes</i> : Interprétation de <i>Bundi, Parcvas engiadinaisais</i> (Annales de la Société rhétoromane, vol. xv, Coire, 1900). Jeudi, à 11 heures.	1 h. 49.
<i>Cours pratique de langue anglaise.</i> Selected chapters of « <i>The Life of Henry George</i> », by his son, Henry George jr (Doubleday, Carran et Co, New York, 1930). Jeudi, à 17 heures.	1 h. 45.
Exercices de traduction orale improvisée (« interprétation ») sur des sujets d'économie politique et de politique internationale. Jeudi, à 18 heures.	1 h. 45.
<b>M. Serge Karcevski</b> , chargé de cours. <i>Roman lyrique russe</i> : Iv. Tourgueniev, B. Zaitzev et Iv. Bounine. Mercredi, à 18 heures.	1 h. 45.
<i>Explication d'auteurs russes.</i> (Jour et heure à fixer).	1 h. Institut d'études slaves <sup>2</sup> .
<i>Cours de langue russe.</i> (Jours et heures à fixer.)	2 h. Institut d'études slaves <sup>2</sup> .
<b>M. Louis Gielly</b> , chargé de cours. <i>La peinture italienne au XVI<sup>e</sup> siècle</i> (projections). Mardi, à 18 heures.	1 h. 46.
Travaux pratiques. Méthode. Analyse directe des œuvres. Vendredi, à 14 heures.	1 h. Musée d'art et d'histoire.

<sup>1</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

<sup>2</sup> Rue Emile Yung, 11.

	Salle
<b>M. Samuel Baud-Bovy</b> , chargé de cours. <i>Textes choisis des historiens byzantins.</i>	1 h. 47.
Jeu­di, à 10 heures.	
<i>Cours pratique de grec moderne.</i>	1 h. 47.
Jeu­di, à 11 heures.	

## SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. le professeur ALEXIS FRANÇOIS, administrateur.

<b>M. Georges Thudichum</b> , prof. extr. <i>Cours complet de phonétique française.</i> — Les sons du français décrits et exercés. — L'e muet. — L'accent tonique, l'accent d'insistance. — La liaison. — Lecture expressive.	2 h. 57.
Mercredi et vendredi, à 17 heures.	
<i>Auditions phonographiques commentées.</i>	1 h. 47.
Mardi, à 14 heures.	
<b>M. Albert Secheyne</b> , prof. extr. <i>Analyse des moyens d'expression (stylistique).</i>	1 h. 28
Samedi, à 16 heures.	
<i>Versification.</i>	2 h. 17.
Mardi, à 15 heures.	
Samedi, à 14 heures.	28.
<b>M. Alexis François</b> , prof. ord. <i>Syntaxe et gallicismes.</i>	1 h. 57.
Lundi, à 15 heures.	
<b>M. François Ruchon</b> , D <sup>r</sup> ès lettres. <i>Lecture analytique.</i>	1 h. 57.
Lundi, à 18 heures.	
<b>M. Henri de Ziegler</b> , lic. ès lettres. <i>Exercices écrits d'orthographe, de langue et de style.</i>	1 h. 57.
Mardi, à 16 heures.	
<i>Exercices de composition et d'élocution.</i>	1 h. 57.
Mardi, à 17 heures.	
<b>M. Louis-John Courtois</b> , D <sup>r</sup> ès lettres, privat-docent. <i>Exercices de traduction d'allemand en français.</i>	1 h. 57.
Mardi, à 18 heures.	

	Salle
<b>M. Edmond Langenbach</b> , lic. ès lettres. <i>Exercices de traduction d'anglais en français.</i>	1 h. 58.
Mercredi, à 18 heures.	
<b>M. Albert Roussy.</b> <i>Exercices de traduction de russe en français.</i>	1 h. 57.
Vendredi, à 10 heures.	
<i>Exercices de traduction de polonais en français.</i>	1 h. 58.
Mercredi, à 10 heures.	
<b>M. François Bouchardy</b> , lic. ès lettres. <i>Mœurs et institutions de la France.</i> — Questions choisies.	1 h. 57.
Samedi, à 15 heures.	
<b>M. Charles A. Burky</b> , prof. ord. <i>Géographie humaine des pays de langue française.</i> — I. <i>La France</i> (suite): Paris.	1 h. 57.
Six conférences données au début du semestre.	
Mercredi, à 15 heures.	
<b>M. Louis Zbinden</b> , lic. ès lettres. <i>Méthodologie du français.</i> — 1 <sup>o</sup> Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h. 57.
Vendredi, à 11 heures.	
2 <sup>o</sup> Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de grammaire, de lecture, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h. E.J.F. <sup>1</sup>
Lundi, de 16 à 18 heures.	
<b>M. Jean Piaget</b> , prof. extr. <i>Psychologie de la pensée de l'enfant.</i>	1 h. I.S.E. <sup>2</sup>
Mardi, à 9 heures.	

## ÉCOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

(Demander les conditions d'inscription et le programme détaillé à l'huissier de l'Université).

<sup>1</sup> Ecole des jeunes filles du boul. James-Fazy.

<sup>2</sup> Institut des Sciences de l'Éducation.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle	
<b>M. Frank Abauzit.</b>		
<i>Le problème de la tolérance et le problème de la vérité.</i>	1 h.	
Mardi, à 16 heures.		28.
<b>M. Vaclav Cerny, D<sup>r</sup> phil.</b>		
<i>Le titanisme romantique en Occident et en Bohême.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
<i>Esplication d'auteurs tchèques.</i>	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		Institut d'études slaves <sup>1</sup> .
<i>Cours élémentaire de langue tchèque (suite).</i>	1 h.	
Samedi, à 17 heures.		Institut d'études slaves <sup>1</sup> .
<b>M. Louis-John Courtois, D<sup>r</sup> ès lettres.</b>		
<i>Histoire générale de la littérature française (suite).</i>	2 h.	
Lundi, à 15 heures, et mardi, à 17 heures.		58.
<b>M. Edouard Cros, D<sup>r</sup> phil.</b>		
<i>Le devenir et la causalité.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
<i>Le protestantisme en Pologne (son rôle dans la vie politique et littéraire du XVI<sup>e</sup> siècle).</i>	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.		48.
<i>La Pologne entre 1795 et 1863.</i>	1 h.	
Lundi, à 18 heures.		48.
<i>Les romans historiques de Sienkiewicz.</i>	1 h.	
Lundi, à 17 heures.		48.
<i>Séminaire: « Par le feu et par le sang », de Sienkiewicz.</i>	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		48.
<b>M. Georges Cuendet, D<sup>r</sup> ès lettres.</b>		
<i>Histoire de la langue latine.</i>	1 h.	
Mercredi, à 14 heures.		46.
<b>Charles Fournet, D<sup>r</sup> ès lettres.</b>		
<i>Le roman français au XVIII<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		49.
<b>M. Otto Hassler, D<sup>r</sup> phil.</b>		
<i>Thème allemand.</i>	1 h.	
Mardi, à 16 heures.		B.P. <sup>2</sup>
<i>Lecture d'auteurs prescrits pour la licence.</i>	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		B.P. <sup>2</sup>
<i>Cours pratique d'allemand.</i>	1 h.	
Vendredi, à 16 heures.		17.

<sup>1</sup> Institut d'études slaves, rue Emile-Yung, 11.

<sup>2</sup> Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

<b>M. Emmanuel Isnard.</b>		
<i>Histoire de la littérature française. — Le XVII<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.	
Jeudi, à 10 heures.		30.
<i>Histoire de la littérature française. — Le XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.		20.
<b>M<sup>lle</sup> Pauline Long, D<sup>r</sup> ès lettres.</b>		
<i>Quelques théoriciens de la musique en Suisse.</i>	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		47.
<b>M. François-Frédéric Roget.</b>		
<i>Langue et littérature anglaises.</i>		
Etude des auteurs portés au programme de la licence.	1 h.	
Lundi, à 16 heures.		47.
Etude des pièces portées au répertoire de la <i>Geneva English Drama Society.</i>	1 h.	
Mercredi, à 16 heures.		47.
<i>The Theory of Legislation</i> , de Jeremy Bentham et Etienne Dumont; étude du texte anglais de R. Hildreth, édition Ogden, 1931.	1 h.	
Vendredi, à 16 heures.		46.
<b>M. Léon Walther.</b>		
<i>L'orientation professionnelle et les carrières libérales.</i>	1 h.	
Lundi, à 14 heures.		49.

**Conditions d'admission.**

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

**[Grades et diplômes.]**

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres et licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. Certificat pédagogique et un Certificat de phonétique du français d'aujourd'hui. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui désirent perfectionner leur connaissance de la langue, de la littérature et de la civilisation des pays de langue française, plus spécialement en vue de ceux qui se vouent à l'enseignement.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, outre les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices brevetés), toutes les personnes reconnues aptes à suivre avec fruit l'enseignement du Séminaire.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Les membres *réguliers* préparent l'examen du *Certificat d'études françaises*, qui a lieu à la fin de chaque semestre, ou du *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne*, qui a lieu, après deux semestres de préparation, à la fin de l'année scolaire.

Dans le premier cas (certificat), ils doivent être munis d'un certificat de maturité avec ou sans latin, ou d'un brevet d'instituteur suisse, ou, de toute autre manière, justifier de connaissances et d'aptitudes en rapport avec l'enseignement du séminaire.

Dans le second cas (diplôme), il faut, en outre, faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de quelque pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Phonétique appliquée ; Diction et prononciation ; Grammaire historique ; Syntaxe et vocabulaire du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours ; Versification ; Etude des moyens d'expression (stylistique) ; Lecture expliquée d'auteurs français modernes ; Traduction ; Elocution et rédaction ; Géographie humaine, mœurs, institutions, littérature des pays de langue française ; Principes et méthodes d'enseignement.

On peut se procurer le règlement et le programme à la Caisse de l'Université.

### Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre, parler et écrire couramment la langue.

Programme particulier à la disposition des étudiants.

### Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1934 auront lieu de juillet à octobre. Le programme comprendra :

1<sup>o</sup> *Cours de langue et de littérature françaises* : Littérature classique ; littérature moderne et littérature contemporaine ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et gramophoniques.

2<sup>o</sup> *Cours élémentaire de français moderne.*

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat des Cours de Vacances.

### PLANS D'ÉTUDES

Les étudiants peuvent obtenir un plan d'études au Secrétariat des doyens (salle 25).

La fréquentation de l'*Ecole pratique de langue française* est recommandée à tous ceux qui n'ont pas encore une connaissance suffisante de la conversation et de la rédaction françaises pour pouvoir profiter sans réserve des cours de séminaire universitaires.

\* \* \*

Pour le **Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne** et le **Certificat d'études françaises** délivré par le *Séminaire de français moderne* et le Certificat de phonétique du français d'aujourd'hui, demander le programme spécial au Secrétariat de l'Université.

## INSTITUT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION<sup>1</sup>

(Institut J. J. Rousseau)

Direction : MM. les professeurs Pierre BOVET, Edouard CLAPARÈDE  
et Jean PIAGET.

L'Institut a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

L'Institut admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre un *Diplôme* et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au *Doctorat en philosophie* (mention pédagogie).

### COURS SPÉCIAUX DE L'INSTITUT

(Pour les cours empruntés aux Facultés de l'Université,  
voir le programme complet de l'Institut).

MM. Claparède, prof. ord.  
*Recherches spéciales de psychologie.*  
Tous les jours.

M. Bovet, prof. ord.  
*Direction d'enquêtes pédagogiques.*  
(Jours et heures à fixer.)

M. Claparède, prof. ord. et M. Bovet, prof. ord.  
*Répétitoire.* 1 h.  
Samedi, à 11 heures.

M. Jean Piaget, prof. extr.  
*Psychologie de l'enfant.* — Le jugement et le raisonnement chez l'enfant. 1 h.  
Mardi, à 9 heures.

<sup>1</sup> Fondé en 1912, l'Institut des Sciences de l'Éducation a été rattaché à la Faculté des Lettres le 9 avril 1929. Il a son siège rue des Maraîchers, 44.

*Conférence* : Discussion des recherches en cours.  
Avec la collaboration de M. MEILI, D<sup>r</sup> phil.,  
chef des travaux, et M. A. REY, assistant. 4 h.  
Mardi, à 10 heures.

*Travaux de psychologie de l'enfant.* Tous les matins,  
sauf le samedi.

M. Richard Meili, D<sup>r</sup> phil., chargé de cours à  
l'Institut.  
*Problèmes de statistique psychologique.* 2 h.  
Jeudi, à 17 et à 18 heures.

M. André Rey, chargé de cours à l'Institut.  
*Le moi et la personnalité.* 4 h.  
Vendredi, à 14 heures.

M. Meili et M. Rey, chargés de cours à l'Institut.  
*Exercices de diagnostic psychologique.* 2 h.  
Vendredi, de 16 à 18 heures.  
*Études de tests.* 1 h.  
Lundi, à 16 heures.

M. Pedro Rossello, chargé de cours à l'Institut.  
*Bibliographie pédagogique* :  
1. Elaboration d'un fichier individuel. 4 h.  
Mercredi, à 8 heures.  
2. Travaux de pédagogie comparée. 4 h.  
Jeudi, à 16 heures.

M. Robert Dottrens, D<sup>r</sup> en sociol., chargé de  
cours à l'Institut.  
*Les œuvres sociales de l'école.* 4 h.  
Mardi, à 14 heures.

M. Léon Weber-Bauler, D<sup>r</sup> méd., chargé de  
cours à l'Institut.  
*Éléments de physiologie nerveuse.* 2 h.  
Samedi, à 9 et à 10 heures.

M. Henri Brantmay, D<sup>r</sup> méd., chargé de cours  
à l'Institut.  
*Hygiène mentale. Psychopathologie de l'enfance,* 4 h.  
Jeudi, à 11 heures.

*Discussion de cas médico-pédagogiques.* 1 h.  
Mardi, à 8 heures.

*Consultation médico-pédagogique,* 2 h.  
Jeudi, à 9 et à 10 heures.

- M<sup>me</sup> Loosli-Usteri**, chargée de cours à l'Institut.  
*Protection de l'enfance.* 1 h.  
Mercredi, à 15 heures.
- La pratique du test de Rorschach.* 1 h.  
Lundi, à 17 heures.
- M. Léon Walther**, D<sup>r</sup> en philosophie, chargé de cours à l'Institut.  
*Orientation professionnelle.* 2 h.  
Lundi et samedi, à 9 et à 10 heures.
- M<sup>lle</sup> Mina Audemars**, chargée de cours à l'Institut.  
*L'étude du nombre chez l'enfant de 4 à 7 ans.* 1 h.  
Mardi, à 17 heures.
- M<sup>lle</sup> Louise Lafendel**, chargée de cours à l'Institut.  
*L'éducation de la petite enfance.* 1 h.  
Lundi, à 17 heures.
- M<sup>lle</sup> Alice Descoedres**, chargée de cours à l'Institut.  
*Education et psychologie des enfants arriérés.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer.)
- 

Pour les *Répétitoires, Stages, Consultations* et *Cours et exercices pratiques* réservés aux élèves réguliers; s'adresser aux Directeurs.

Les *Cours réservés aux stagiaires de l'enseignement primaire genevois* sont groupés en un programme spécial.

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut des Sciences de l'Education, rue des Maraichers, 44.

---

Arch. = Archives d'Etat.  
 B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
 E. J. F. = Ecole du Boulevard James-Fazy.  
 L. A. = Laboratoire d'Anthropologie.

## FACULTÉ DES LETTRES

I.S.E. = Institut des Sciences de l'Education.  
 M. A. H. = Musée d'Art et d'Histoire.  
 S. F. = Séminaire de français moderne.  
 I. E. S. = Institut d'Etudes slaves.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	V. Martin	47			V. Martin	47			V. Martin	47		
			Oltramare	45	P. E. Martin	Arch.	Thibaudet	57			François	B.P.
9 à 10			Oltramare	45	Oltramare	45					Oltramare	45
			Piaget (S.F.)	I.S.E.	P. E. Martin	Arch.	Thibaudet	57	V. Martin	47		
			Thudichum	47			Thudichum	I.S.E.	Bohnenblust	B.P.		
10 à 11	Muret	B.P.	Muret	47	Muret	47	Muret	B.P.				
			V. Martin	45	P. E. Martin	Arch.	Baud-Bovy	47	Bohnenblust	B.P.	Oltramare	47
			Borgeaud	49	Borgeaud	49	Isnard	30	Rossier	47	Rossier	45
			Babel	57	Roussy (S.F.)	58	Thudichum	I.S.E.	Roussy (S.F.)	57		
11 à 12	Muret	B.P.	Choisy	57	Choisy	47	Muret	B.P.	Zbinden (S.F.)	57	François	B.P.
			Babel	46	Babel	46	Werner	45	Babel	46		
	P. E. Martin	47	V. Martin	47	Pittard	L. Anthr.	Pittard	L. Anthr.				
							Velleman	49	Rossier	45	Rossier	45
	Bohnenblust	45	Bohnenblust	45			Baud-Bovy	47	Bohnenblust	B.P.		
							Isnard	20				
							Thudichum	I.S.E.				

## FACULTÉ DES LETTRES (suite).

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Walther	49	Thudichum(S.F.)	47	Cuendet	46			Gielly	M.A.H.	Sechehaye (S.F.)	28
									Bally	47	Werner	47
15 à 16	François (S.F.)	57	Sechehaye (S.F.)	17	V. Martin	46	Thibaudet	45	François	45	Werner	47
	Reverdin	47	Reverdin	46								
	Malche	I.S.E.	P. E. Martin	45	Burky (S.F.)	57					Bouchardy (S.F.)	57
	Courtois	58	Bovet	57								
	Bally	45										
16 à 17	Bally	45	Werner	45	Werner	45	Borgeaud 50 et Arch.		Werner	45		
	Malche	I.S.E.	Bally	47					Malche	47	Sechehaye (S.F.)	28
	P. E. Martin	B.P.	Bovet	30	Bovet	I.S.E.			Hassler	17		
	Roget	47	Hassler	B.P.	Roget	47			Roget	46		
	Zbinden (S.F.)	E.J.F.	Abauzit	28	Thudichum	57			Thudichum	57		
			de Ziégler (S.F.)	57								
			Borgeaud	48	Borgeaud	48						
17 à 18			Bally	45	Oltramare	B.P.	Borgeaud 50 et Arch.					
	P. E. Martin	B.P.	Grandjean	49	P. E. Martin	45	Velleman	45	Grandjean	49		
					Bovet	I.S.E.			Deonna	46		
	Deonna	46	de Ziégler (S.F.)	57	Rappard	49			Malche	47		
	Zbinden (S.F.)	E.J.F.	Courtois	58	Sechehaye	17			Choisy	45		
	Cros	48	Hassler	B.P.	Thudichum(S.F.)	57			Thudichum(S.F.)	57		
					Cerny	I.E.S.					Cerny	I.E.S.
					Cros	48						
					Long	47						
18 à 19	Bohnenblust	46	François	47	Oltramare	B.P.	Velleman	45				
	Pittard	30	Pittard	30	Karcevski	45	Thibaudet	Aula	Thibaudet	Aula		
	Malche	45	Gielly	46	Langenbach(S.F.)	58			Malche	45		
			Courtois (S.F.)	57								
	Ruchon (S.F.)	57	Fournet	49								
	Cros	48			Cros	48						

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

## SOCIALES

M. le professeur Antony BABEL, Doyen.

	Salle
<b>M. Guillaume-Léonce Duprat, prof. ord.</b>	
<i>Sociologie.</i> — Préviation sociologique et structures sociales (suite : structures politiques).	2 h.
Vendredi, à 16 et à 17 heures.	48.
<i>Economie sociale.</i> — Préviation sociologique et structures d'économie sociale urbaine	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	30.
<i>Conférence.</i> — Discussion des cours de sociologie et d'économie sociale. Technique du journalisme.	2 h.
Lundi, à 10 et à 11 heures.	46.
<b>M. Edgard Milhaud, prof. ord.</b>	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition et la consommation.	4 h.
Jeudi, à 17 et à 18 h.; vendredi, à 18 h.; samedi, à 11 h.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	46.
<i>Economie politique spéciale</i> (cours et conférence). — Le salaire.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	30.
<i>Economie publique.</i> — Sociétés de collectivités publiques, entreprises mixtes, entreprises semi-publiques, semi-coopératives.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence d'économie publique.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	49.
<b>M. William-E. Rappard, prof. ord.</b>	
<i>Cours libre : Société des Nations.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
<i>Finances publiques.</i> — Les impôts indirects. Le crédit public.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.

M. Antony Babel, prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — Le XIX <sup>e</sup> siècle. Les faits et les doctrines.	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
a) Travaux sur la période étudiée dans le cours.	
b) Les théories du salaire.	
Mardi, à 10 heures.	57.
M. Charles A. Burky, prof. ord.	
<i>Géographie humaine.</i>	
<i>Théorie.</i> — IV. Les relations (culturelles et politiques).	1 h.
Mardi, à 16 heures.	46.
<i>Application.</i> — Le problème des colonies européennes d'Asie.	2 h.
Mardi et mercredi, à 17 heures.	46.
<i>Cours libre.</i> — L'évolution en géographie : Questions contemporaines (et introduction aux travaux du Centre d'études de l'Europe centrale.)	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — L'Arménie. Analyses et synthèse géographiques.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	58.
<i>Direction d'études géographiques.</i> — Préparation à la conférence, à la licence et au doctorat.	1 h.
Mardi, à 15 heures. Sémin. de Géographie <sup>1</sup> .	
(Voir aussi, p. 34 : Géographie humaine des pays de langue française, <i>Séminaire de français moderne.</i> )	
M. Liebmann Hersch, prof. ord.	
<i>Statistique générale.</i> — Eléments de démographie comparée (mariages ; divorces ; naissances ; décès ; accroissement naturel ; calcul de survie).	2 h.
Mercredi, à 10 heures, et jeudi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence de statistique générale.</i> — Analyse de documents statistiques et travaux des élèves.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	46.
<i>Statistique spéciale.</i> — Situation sociale et mortalité (méthodes de recherche et résultats).	2 h.
Jeudi, à 15 et à 16 heures. Sémin. de statistique <sup>2</sup> .	

<sup>1</sup> Département des cartes de la Bibliothèque publique et universitaire.

<sup>2</sup> Rue de Candolle, 19.

<i>Conférence de statistique spéciale.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	Sémin. de statistique <sup>1</sup> .
<i>Travaux pratiques.</i> — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).	Séminaire de statistique
(Jours et heures à fixer.)	
M. Claudius-Pierre Terrier, prof. ord.	
<i>Economie commerciale.</i> — Principes et méthodes d'organisation financière des entreprises commerciales et industrielles.	4 h.
Jeudi et vendredi, à 9 et à 10 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Etude critique de cas expérimentaux.	
Travaux. Discussion.	2 h.
Samedi, à 8 et à 9 heures.	Bibl. Faculté S.E.S. <sup>1</sup>
<i>Exercices de comptabilité</i> <sup>2</sup> .	2 h.
Lundi, à 14 et à 15 heures.	30.
<i>Calculs commerciaux</i> <sup>2</sup> .	2 h.
Mardi, à 14 et à 15 heures.	30.
M. Edouard Folliet, prof. ord.	
<i>Vérification des comptes dans les sociétés anonymes.</i>	3 h.
Mardi, à 8 et à 9 heures ; mercredi, à 8 heures.	46.
<i>Les changes.</i>	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux étudiés au point de vue comptable et juridique.	2 h.
Lundi, à 8 et à 9 heures.	46.

## QUESTIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

La Faculté organisera, pendant le semestre d'été 1934, avec le concours de spécialistes de la Société des Nations, une série de conférences sur des questions économiques internationales d'actualité.

<sup>1</sup> Rue de Candolle, 19.

<sup>2</sup> Cours pour étudiants n'ayant pas suivi une école de commerce.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

	Salle
<b>M. Henri Fehr</b> , prof. ord. <i>Eléments de mathématiques supérieures.</i> Lundi, de 9 à 11 heures; mercredi, à 10 heures.	3 h. 20.
<b>M. Rolin Wavre</b> , prof. ord. <i>Calcul différentiel et intégral.</i> Mardi, à 8 heures; mercredi et jeudi, à 9 heures.	3 h. 20.
<b>M. Dmitry Mirimanoff</b> , prof. ord. <i>Calcul des probabilités.</i> Jeudi, à 14 heures.	1 h. 20.
<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. ord. <i>Anthropologie générale.</i> Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. Lundi et mardi, à 18 heures.	2 h. 30.
Morphologie comparative : Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu. — Principes d'eugénique : La lutte contre les hérédités déficientes. Mercredi, à 18 heures.	1 h. 30.
<i>Conférence.</i> Mercredi, à 11 heures.	1 h. Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> .
<b>M. Edouard Claparède</b> , prof. ord. <i>Psychologie expérimentale.</i> — Psychologie comparée de l'animal et de l'enfant. Mardi et mercredi, à 11 heures.	2 h. 30.
<i>Conférence.</i> — L'hérédité et le milieu. L'eugénique. Vendredi, à 15 heures.	1 h. Lab. de Psychologie <sup>2</sup> .
<b>M. Jean Piaget</b> , prof. extr. <i>Histoire de la pensée scientifique.</i> — Les principaux problèmes relatifs à l'histoire de la physique. Mercredi, à 9 heures.	1 h. 47.
<b>M. Victor Martin</b> , prof. ord. <i>Histoire grecque.</i> — La société athénienne (suite du cours d'hiver). Mercredi, à 15 heures.	1 h. 46.

<sup>1</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

<sup>2</sup> Rue des Maraichers, 44.

	Salle
<b>M. André Oltramare</b> , prof. ord. <i>Conférence d'histoire romaine.</i> — Etude critique de la vie de Néron par Suétone. Samedi, à 10 heures.	1 h. 47.
<b>M. Albert Thibaudet</b> , prof. ord. <i>Les lundis de Sainte-Beuve.</i> Jeudi et vendredi, à 18 heures.	2 h. Aula
<b>M. Charles Bally</b> , prof. ord. <i>Linguistique générale et stylistique.</i> Lundi, à 16 heures et mardi, à 17 heures.	2 h. 45.
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord. <i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie moderne depuis Leibnitz jusqu'à nos jours. Mardi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	3 h. 45.
<i>Conférence.</i> — Le problème de la liberté : dissertations et discussions. Samedi, de 14 à 16 heures.	2 h. 47.
<b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord. <i>Cours</i> : Problèmes de philosophie morale. Mardi, à 15 heures.	1 h. 46.
<i>Conférence</i> : Etudes de philosophie morale. Lundi, à 15 heures.	1 h. 47.
<b>M. Frank Grandjean</b> , prof. ord. <i>Théorie de la connaissance.</i> — Logique appliquée ou méthodologie des sciences. Les faits, les causes, les lois. Examen de la pensée scientifique du XIX <sup>e</sup> et du XX <sup>e</sup> siècle. Classification des sciences Mardi et vendredi, à 17 heures.	2 h. 49.
<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord. <i>Les problèmes de l'enseignement supérieur.</i> Lundi et vendredi, à 18 heures.	45.
<i>Education familiale</i> (conférence). Lundi, à 15 et à 16 heures.	2 h. I.S.E. <sup>1</sup>
<b>M. Pierre Bovet</b> , prof. ord. <i>Histoire des écoles</i> : Les écoles normales. Mardi, à 16 heures.	1 h. 30.

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'Education, rue des Maraichers, 44.

	Salle
<i>Education morale.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	57.
<i>Les caractères de l'école nouvelle</i> (conférence).	2 h.
Mercredi, de 16 à 18 heures.	I.S.E. 4
<b>M. Edmond Rossier</b> , prof. ord.	
<i>Histoire politique de l'Europe de 1871 à 1914.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Lecture d'auteurs et conférences sur des sujets d'actualité.	4 h.
Vendredi, à 10 heures.	47.
<i>Histoire diplomatique</i> : Du traité de Vienne au traité de Versailles, 1815-1919.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	45.
<b>M. Paul-E. Martin</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du moyen âge et institutions.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	45.
<i>Histoire moderne.</i> — L'Europe au XVII <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	45.
<i>Méthode historique et bibliographie</i> : Cours complémentaire à l'histoire du moyen âge et à l'histoire moderne.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	47.
<i>Conférence d'histoire médiévale.</i> — Auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 17 heures.	B.P. 2
<i>Conférence d'histoire moderne.</i> — Auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 16 heures.	B.P.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> (Histoire des institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Mardi et mercredi, à 16 heures.	48.
<b>M. Louis Gielly</b> , chargé de cours.	
<i>La peinture italienne au XVI<sup>e</sup> siècle</i> (projections).	1 h.
Mardi, à 18 heures.	46.
<b>M. Paul Logoz</b> , prof. ord.	
<i>Droit pénal</i> (partie spéciale).	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h.	48.

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'Éducation, rue des Maraichers, 44.

<sup>2</sup> Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire

	Salle
<b>M. Georges Werner</b> , prof. ord.	
<i>Droit public général.</i> — Principes généraux de l'organisation constitutionnelle et administrative.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 9 heures.	49.
<i>Droit administratif suisse.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 8 heures.	48.
<b>M. Maurice Bourquin</b> , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	30.
<b>M. Georges Sauser-Hall</b> , prof. ord.	
<i>Droit international privé.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	48.
<i>Droit civil comparé</i> (la succession testamentaire).	2 h.
Lundi, à 9 heures et mercredi, à 8 heures.	48.
<b>M. Paul Carry</b> , prof. ord.	
<i>Sociétés de personnes</i> : société simple, en nom collectif, en commandite.	2 h.
Mercredi, à 15 heures ; samedi, à 11 heures.	48.
<i>Sociétés de capitaux</i> : la société à responsabilité limitée.	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	48.
<i>Droit de change</i> (y compris l'ordonnance allemande sur le change).	2 h.
Vendredi, à 8 h. ; samedi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence.</i> — Travaux écrits, discussion de cas pratiques.	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	48.
<b>M. Alexandre Martin-Achard</b> , chargé de cours.	
<i>La propriété industrielle.</i> — Les brevets d'invention.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	45.
<b>M. Eugène Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de l'Église, de Constantin à Grégoire le Grand</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire religieuse du XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	29.
<b>M. Auguste Gampert</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du peuple d'Israël et de sa religion.</i> — Les débuts de la royauté.	2 h.
Lundi à 11 heures, et samedi, à 10 heures.	28.

	Salle
<b>M. Georges Berguer</b> , prof. ord. <i>Histoire des religions. — L'Islam.</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 15 heures.	28.
<i>Histoire des religions (1<sup>re</sup> année). — Prolegomènes : totémisme, sacrifice.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	29.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Joseph Bonnet</b> , D <sup>r</sup> sc. comm. <i>Organisation et opérations d'une grande banque.</i>	4 h.
Samedi, à 14 heures.	17.
<b>M. Eugène Dérobert</b> , D <sup>r</sup> ès sc. écon. <i>Les tendances récentes de la politique commerciale.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	17.
<b>M. Robert Dottrens</b> , D <sup>r</sup> en sociologie. <i>Œuvres sociales de l'école.</i>	1 h.
Mardi, à 14 heures. Inst. des Sc. de l'Éduc.	
<b>M. Léon Dunand</b> , D <sup>r</sup> en sociologie. <i>L'associationnisme. Les doctrines et les réalisations.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	48.
<b>M<sup>lle</sup> Jeanne Duprat</b> , D <sup>r</sup> en sociologie. <i>Répétitoire des cours de sociologie, économie sociale et systèmes politiques.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	28.
<b>M. László Ledermann</b> , D <sup>r</sup> ès sc. écon. <i>La pensée économique chez J. J. Rousseau.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	17.
<i>Les grands courants dans la politique économique mondiale d'après-guerre et l'œuvre de la Société des Nations.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	45.
<b>M. Jean-Philippe Lugin</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Organisation rationnelle des entreprises (2<sup>me</sup> partie).</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	20.
<b>M. Antoine Pagès.</b> <i>Langue espagnole. — Interprétation de quelques textes relatifs à l'histoire économique de l'Espagne.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	45.

	Salle
<b>M. H. Pasdermadjian</b> , Ing. E.P.F., D <sup>r</sup> en droit. <i>Les graphiques de direction et de contrôle. — Méthodes modernes d'organisation d'après les procédés de Gantt, Wallace Clark et Polakov.</i>	4 h.
Mercredi, à 18 heures.	49.
<b>M. Henri Tanner</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>La publicité.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	46.

<b>M. Antoine Velleman</b> , prof. extraord. à la Faculté des Lettres. <i>Cours pratique de langue anglaise :</i> Chapitres choisis de « <i>The Life of Henry George</i> », by his son, Henry George jr (New York, Doubleday, Caran et Co, 1930).	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	45.
Exercices de <i>traduction orale improvisée</i> (« inter- prétation ») sur des sujets d'économie politique ou de politique internationale (entraînement pour fu- turs interprètes parlementaires et diplomatiques).	1 h.
Jeudi, à 18 heures.	45.

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinés aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction d'un professeur de la Faculté.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des conférences sont organisées avec le concours du *Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail* et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des visites d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

### Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réelle, technique et pédagogique du Collège de Genève<sup>1</sup>, du certificat de maturité des sections réelle, latine et moderne, ou du certificat de capacité de la section pédagogique de l'École secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2. Les porteurs du certificat de maturité de l'École supérieure de Commerce de Genève.

3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.

4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

### Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention a) : licence générale, mention b) : histoire moderne et contemporaine, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques et de licencié ès sciences commerciales ; de docteur ès sciences économiques et de docteur en sociologie.

(Voir le règlement de la Faculté, lequel est en vente à la Caisse de l'Université.)

### PLANS D'ÉTUDES

#### Licence ès sciences sociales. (Licence générale.)

Pour les conférences voir art. 111 du règlement des examens.

##### 1<sup>re</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Economie politique générale.	Economie politique générale.
Statistique générale.	Statistique générale.
Philosophie.	Philosophie.
Histoire des Institutions politiques.	Histoire des Institutions politiques.
Introduction au Droit.	Introduction au Droit.

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

##### 2<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Sociologie.	Sociologie.
Economie sociale.	Economie sociale.
Histoire de la Philosophie.	Histoire de la Philosophie.
Droit constitutionnel comparé.	Droit constitutionnel comparé.
Anthropologie.	Anthropologie.
Histoire économique <sup>1</sup> .	Histoire économique <sup>1</sup> .

##### 3<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Economie politique spéciale.	Economie politique spéciale.
Statistique spéciale.	Statistique spéciale.
Histoire économique <sup>1</sup> .	Histoire économique <sup>1</sup> .
Finances publiques.	Finances publiques.
Géographie humaine (3 heures).	Géographie humaine (3 heures).

#### Licence ès sciences sociales

##### B) Mention histoire moderne et contemporaine.

Pour les conférences voir art. 113 et 114 du règlement des examens.

##### 1<sup>re</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Economie politique générale.	Economie politique générale.
Statistique générale.	Statistique générale.
Histoire générale.	Histoire générale.
(Histoire moderne et histoire contemporaine).	(Histoire moderne et histoire contemporaine).
Histoire des institutions politiques.	Histoire des institutions politiques.
Introduction au droit.	

##### 2<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Sociologie.	Sociologie.
Economie sociale.	Economie sociale.
Géographie humaine (3 heures).	Géographie humaine (3 heures).
Droit constitutionnel comparé.	Droit constitutionnel comparé.
Anthropologie.	Anthropologie.
Histoire économique <sup>1</sup> .	Histoire économique <sup>1</sup> .

##### 3<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Histoire économique <sup>1</sup> .	Histoire économique <sup>1</sup> .
Histoire des religions.	Histoire des religions.
Histoire diplomatique.	Histoire diplomatique.
Une branche à option (voir Règlement de la Faculté, page 7).	Une branche à option (voir Règlement de la Faculté, page 7).

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres.

Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

**Licence ès sciences économiques**

Pour les conférences voir art. 116 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Sociologie.  
Economie sociale.  
Eléments de mathématiques supérieures (voir Règlement page 8).  
Géographie humaine (2 heures).

*Semestre d'été*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Sociologie.  
Economie sociale.  
Eléments de mathématiques supérieures (voir Règlement page 8).  
Géographie humaine (2 heures).

2<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Economie politique spéciale.  
Statistique spéciale.  
Economie commerciale.  
Histoire économique<sup>1</sup>.  
Economie publique.  
Finances publiques.  
Géographie humaine (2 heures).

*Semestre d'été*

Economie politique spéciale.  
Statistique spéciale.  
Economie commerciale.  
Histoire économique<sup>1</sup>.  
Economie publique.  
Finances publiques.  
Géographie humaine (2 heures).

3<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Economie politique spéciale.  
Statistique spéciale.  
Histoire économique<sup>1</sup>.  
Au choix du candidat :  
Economie commerciale ou  
Technique commerciale (bourses)<sup>2</sup>.

*Semestre d'été*

Economie politique spéciale.  
Statistique spéciale.  
Histoire économique<sup>1</sup>.  
Au choix du candidat :  
Economie commerciale ou  
Technique commerciale (changes)

**Licence ès sciences économiques, mention Mathématiques.**

(Voir art. 118 du règlement des examens).

**Licence ès sciences économiques, certificat, enseignement économie politique.**

(Voir art. 119 du règlement des examens.)

**Licence en sociologie.**

Pour les conférences voir art. 120 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Sociologie générale.  
Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Histoire de la Philosophie.  
Histoire des Religions.  
Introduction au Droit.  
Une branche à option : voir art. 121 du Règlement des examens de la Faculté.

*Semestre d'été*

Sociologie générale.  
Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Histoire de la Philosophie.  
Histoire des Religions.  
Une branche à option : voir art. 121 du Règlement des examens de la Faculté.

<sup>1</sup> Voir note, page 51.

<sup>2</sup> Ce cours étant donné tous les deux ans, peut être suivi en 2<sup>e</sup> ou en 3<sup>e</sup> année.

2<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Sociologie.  
Démographie.  
Economie sociale.  
Histoire économique<sup>1</sup>.  
Finances publiques.  
Anthropologie.

*Semestre d'été*

Sociologie.  
Démographie.  
Economie sociale.  
Histoire économique<sup>1</sup>.  
Finances publiques.  
Anthropologie.

3<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Histoire économique<sup>1</sup>.  
Statistique spéciale.  
Géographie humaine (3 heures).  
Au choix du candidat :  
Systèmes politiques.  
Histoire des Institutions politiques.

*Semestre d'été*

Histoire économique<sup>1</sup>.  
Statistique spéciale.  
Géographie humaine (3 heures).  
Au choix du candidat :  
Systèmes politiques.  
Histoire des Institutions politiques.

**Licence ès sciences politiques<sup>2</sup>**

Pour les conférences voir art. 123 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Sociologie.  
Economie sociale.  
Introduction au Droit.  
Droit public et administratif général.  
Droit constitutionnel comparé.

*Semestre d'été*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Sociologie.  
Economie sociale.  
Droit public et administratif général.  
Histoire des Institutions politiques de la Suisse.

2<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Histoire générale (moderne et contemporaine).  
Droit constitutionnel comparé.  
Droit international public.  
Histoire diplomatique.  
Finances publiques.  
Droit des Obligations (partie générale).  
Histoire des Institutions politiques  
Géographie humaine (3 heures).  
Histoire économique.  
Droit pénal (partie générale), si le cours est donné.

*Semestre d'été*

Histoire générale (moderne et contemporaine).  
Droit international public.  
Histoire diplomatique.  
Finances publiques.  
Droit des Obligations (partie spéciale), si le cours est donné.  
Histoire des Institutions politiques (y compris celles de la Suisse).  
Géographie humaine (3 heures).  
Histoire économique.  
Procédure pénale, si le cours est donné.

<sup>1</sup> Voir note, page 51.

<sup>2</sup> Grade décerné par la Faculté des Sciences économiques et sociales et la Faculté de droit, conjointement.

3<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

*Semestre d'été*

Droit pénal (partie générale), si le cours n'a pas pu être suivi en 2 <sup>me</sup> année.	Procédure pénale, si le cours n'a pas pu être suivi en 2 <sup>me</sup> année.
Droit public et administratif fédéral.	Droit public et administratif fédéral.
Histoire économique.	Histoire économique.
Economie publique.	Economie publique.
Législation civile comparée (partie générale).	Droit commercial (sociétés).
Droit commercial (sociétés).	Droit des obligations (partie spéciale), si le cours n'a pas pu être suivi en 2 <sup>me</sup> année.

**Licence ès sciences commerciales**

Pour les conférences voir art. 127 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

*Semestre d'été*

Comptabilité.	Comptabilité.
Calculs commerciaux et financiers.	Calculs commerciaux et financiers.
Economie politique générale.	Economie politique générale.
Sociologie et économie sociale.	Sociologie et économie sociale.
Statistique générale.	Statistique générale.
Propriété industr. ou assurances.	Propriété industr. ou assurances.
Géographie humaine (2 heures).	Géographie humaine (2 heures).
Introduction au Droit.	

2<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

*Semestre d'été*

Droit commercial.	Droit commercial.
Economie publique.	Economie publique.
Economie commerciale.	Economie commerciale.
Finances publiques.	Finances publiques.
Géographie humaine (2 heures).	Géographie humaine (2 heures).
Histoire économique.	Histoire économique.
Technique commerciale.	Technique commerciale.

3<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

*Semestre d'été*

Economie commerciale.	Economie commerciale.
Technique commerciale.	Technique commerciale.
Histoire économique.	Histoire économique.

**INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES**

M. le professeur Claudius TERRIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales<sup>1</sup>.

**Admission.**

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 50).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3<sup>me</sup> année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3<sup>me</sup> année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission<sup>2</sup>.

**Diplôme.**

L'Institut des Hautes Etudes commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes commerciales.

<sup>1</sup> Voir la Notice sur les Hautes Etudes commerciales à l'Université de Genève.

<sup>2</sup> Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

## PLAN D'ÉTUDES

### Diplôme de Hautes Etudes commerciales

Pour les conférences voir règlement des examens de l'I. H. E. C.

#### 1<sup>re</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Comptabilité.	Comptabilité.
Calculs commerciaux et financiers.	Calculs commerciaux et financiers.
Economie politique générale.	Economie politique générale.
Statistique générale.	Statistique générale.
Finances publiques.	Finances publiques.
Economie sociale.	Economie sociale.
Géographie humaine (2 heures).	Géographie humaine (2 heures).
Economie commerciale.	Economie commerciale.
Technique commerciale.	Technique commerciale.
Droit commercial.	Droit commercial.

#### 2<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Economie publique.	Economie publique.
Histoire économique <sup>1</sup>	Histoire économique <sup>1</sup>
Géographie humaine (2 heures).	Géographie humaine (2 heures).
Economie commerciale.	Economie commerciale.
Technique commerciale.	Technique commerciale.
Droit commercial.	Droit commercial.

---

<sup>1</sup> *Histoire économique* : Deuxième partie. Cours à suivre éventuellement en première année suivant le programme.

## FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle	
8 à 9	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Rappard	46	Carry	48	Rappard	46	
	G. Werner	48	Wavre	20	Sauser-Hall	48	Carry	48		Terrier	F.S.E.S.		
	Bourquin	30	G. Werner	48	Bourquin	30	Derobert	17					
9 à 10	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Terrier	46	Terrier	46	Terrier	F.S.E.S.	
	Fehr	20	Berguer	28	Wavre	20	Wavre	20	G. Werner	49			
	Sauser-Hall	48	G. Werner	49	Piaget	47							
	G. Werner	49	G. Werner	49	G. Werner	49							
Choisy	28					Choisy							28
10 à 11	G.-L. Duprat	46	Babel	57	Hersch	46	Terrier	46	Milhaud	49	Milhaud	46	
	Fehr	20	Sauser-Hall	48	Fehr	20		Terrier	46	Oltramare	47		
	Sauser-Hall	48	Berguer	29	Sauser-Hall	48		Sauser-Hall	48	Rossier	47	Rossier	45
	Martin-Achard	45			Ledermann	45						Carry	48
												Choisy	29
											Gampert	28	
11 à 12	G.-L. Duprat	46	Claparède	30	Claparède	30	Milhaud	30	Milhaud	49	Milhaud	30	
	P.-E. Martin	47	Babel	46	Babel	46	Hersch	46	Babel	46	Carry	48	
	Gampert	28	Logoz	48	Pittard	Lab. Anth.	Logoz	48	Rossier	45	Rossier	45	
	Logoz	48			Logoz	48			Logoz	48	J. Duprat	28	

## FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES *(suite)*

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Terrier	30	Terrier Dottrens	30 I.S.E.	Carry Ledermann	48 17	Mirimanoff	20			Ch. Werner Bonnet	47 47
15 à 16	Terrier Reverdin Malche	30 47 I.S.E.	Terrier Reverdin Bovet P. E. Martin Choisy	30 46 57 48 29	Hersch V. Martin Carry Pagès	S. Stat. 46 48 45	Hersch	S.St.	Claparède Berguer	Lab. psych. 28	Ch. Werner	47
16 à 17	G.-L. Duprat Bally Malche P. E. Martin	30 45 I.S.E. B.P.	Burky Ch. Werner Bovet Borgeaud	46 45 30 48	Burky Ch. Werner Bovet Borgeaud	46 45 I.S.E. 48	Hersch	S.St.	G.-L. Duprat Ch. Werner	48 45		
17 à 18	G.-L. Duprat P. E. Martin	30 B.P.	Bally Burky Grandjean Dunand	45 46 49 48	Rappard Burky Bovet P. E. Martin	30 46 I.S.E. 45	Milhaud Velleman	30 45	G.-L. Duprat Grandjean	48 49		
18 à 19	Pittard Malche	30 45	Burky Pittard Gielly Lugrin	58 30 46 20	Hersch Pittard Pasdermadjian	46 30 49	Milhaud Thibaudet Velleman	30 Aula 45	Milhaud Thibaudet Malche Tanner	30 Aula 45 46		

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul Logoz, Doyen.

	Salle
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Histoire des institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Mardi et mercredi, à 16 heures.	48.
<i>Conférence</i> . — Travaux de séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 h. et à 17 heures.	50.
	et Archives d'Etat (salle Harvey)
<b>M. Paul Logoz</b> , prof. ord.	
<i>Droit pénal</i> (partie spéciale).	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h.	48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	48.
<b>M. Georges Werner</b> , prof. ord.	
<i>Droit public général</i> . — Principes généraux de l'organisation constitutionnelle et administrative.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 9 heures.	49.
<i>Droit administratif suisse</i> .	2 h.
Lundi et mardi, à 8 heures.	48.
<b>M. Hugo de Claparède</b> , prof. hon.	
<i>Introduction à la science du droit</i> .	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	17.
* <i>Histoire et système du droit public germanique</i> .	4 h.
Vendredi et samedi, à 10 et à 11 heures.	17.
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre IV : Droit de la famille.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 11 heures.	17.
Eventuellement livre II (obligations) ou livre V (successions).	
<b>M. Albert Richard</b> , prof. ord.	
<i>Droit civil suisse</i> . — Successions.	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	48.

\* Cours donné en allemand.

	Salle
<i>Obligations. Partie spéciale.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	48.
<i>Conférence. — Exercices pratiques de droit de succession.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.
<i>Séminaire. — Travaux personnels des étudiants.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.
<b>M. Erich-Hans Kaden</b> , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain. — Droits patrimoniaux de la famille. Successions.</i>	3 h.
Lundi, à 10 h.; jeudi et vendredi, à 8 heures.	49.
<i>Histoire et procédure du droit romain.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence de droit romain</i> (destinée aux étudiants de 1 <sup>re</sup> année).	2 h.
Samedi, à 8 et à 9 heures.	49.
<i>Séminaire de droit romain</i> (destiné aux étudiants avancés).	1 h.
Samedi, à 10 heures.	49.
* <i>Code civil allemand. — Livre I : Partie générale.</i>	4 h.
Mercredi et vendredi, à 15 et à 16 heures.	49.
* <i>Exercices de droit civil allemand</i> (travaux écrits).	2 h.
Mardi, à 15 et à 16 heures.	49.
<b>M. Georges Sauser-Hall</b> , prof. ord.	
<i>Droit international privé.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	48.
<i>Séminaire de droit international privé</i>	1 h.
Lundi, à 15 heures.	50.
<i>Droit civil comparé</i> (la succession testamentaire).	2 h.
Lundi, à 9 heures, et mercredi, à 8 heures.	48.
<b>M. Paul Carry</b> , prof. ord.	
<i>Sociétés de personnes : société simple, en nom collectif, en commandite.</i>	2 h.
Mercredi, à 15 h.; samedi, à 11 heures.	48.
<i>Sociétés de capitaux : la société à responsabilité limitée.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	48.
<i>Droit de change</i> (y compris l'ordonnance allemande sur le change).	2 h.
Vendredi, à 8 h.; samedi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence. — Travaux écrits, discussion de cas pratiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	48.

\* Cours donné en allemand.

	Salle
<b>M. Maurice Bourquin</b> , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	30.
<i>Conférence de droit international public</i> (licence).	1 h.
Lundi, à 9 heures.	47.
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique. — La répartition et la consommation.</i>	4 h.
Jeudi, à 17 et à 18 h.; vendredi, à 18 h.; samedi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	46.
<b>M. William-E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Société des Nations. — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
<i>Finances publiques. — Les impôts indirects. Le crédit public.</i>	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<b>M. François Naville</b> , prof. extr.	
<i>Médecine légale et technique policière scientifique. — Cours théorique et démonstrations pratiques.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures. Institut de méd. légale <sup>1</sup> .	
<i>Laboratoire de recherches spéciales.</i>	
Tous les jours. [S'adresser à l'Institut.]	
<b>M. Wolfgang Liebeskind</b> , prof. extr.	
<i>Histoire du droit privé.</i>	4 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 h.; jeudi, à 9 h.	49.
<i>Conférence</i> (avec travaux écrits).	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	45.
* <i>Code civil allemand. — Livre III : Droits réels.</i>	4 h.
Mercredi, à 15 et à 16 h.; samedi, à 9 et à 10 h.	50.
<b>M. Alexandre Martin-Achard</b> , chargé de cours.	
<i>La propriété industrielle. — Les brevets d'invention.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	45.

<sup>1</sup> Rue de l'École-de-Médecine.

\* Cours donné en allemand.

<b>M. Louis Hamburger</b> , chargé de cours.	
* <i>Droit commercial allemand.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 heures.	49.
<i>Législation allemande du travail.</i>	3 h.
Vendredi, à 10 et à 11 h. ; samedi, à 11 heures.	50.
<i>Séminaire de législation du travail internationale et comparée ; travaux personnels des étudiants.</i>	2 h.
Tous les quinze jours. (Jour et heure à fixer.)	50.

**COURS ET CONFÉRENCES POUR LE DOCTORAT**

<i>Droit civil.</i> — M. le professeur Albert RICHARD.	
<i>Droit commercial.</i> — M. le professeur Paul CARRY.	
<i>Droit pénal.</i> — M. le professeur Paul LOGOZ.	
<i>Droit public.</i> — M. le professeur Georges WERNER.	
<i>Droit romain.</i> — M. le professeur Erich-Hans KADEN.	
<i>Droit international public.</i> — M. le professeur Maurice BOURQUIN : Le problème de la sécurité collective.	
Mardi, à 9 h. et à 10 heures.	50.
<i>Droit international privé.</i> — M. le professeur honoraire Pierre ARMINJON : La faillite en droit comparé et en droit international privé.	

Les candidats au doctorat qui désirent suivre cet enseignement sont priés d'en informer le doyen au début du semestre.

**COURS DE PRIVAT-DOCENTS**

<b>M. Maurice Battelli</b> , Dr en droit.	
<i>Les institutions de démocratie directe en droit comparé.</i> (Referendum, initiative populaire, recall, constitutionnalité des lois.)	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	50.
<b>M. Nathan Feinberg</b> , Dr en droit.	
<i>Le problème des minorités en droit interne et international.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	50.

\* Cours donné en allemand.

<b>M. Michel Grodensky</b> , Dr en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Théorie générale du droit.</i> — Qu'est-ce que le droit ?	1 h.
Mardi, à 15 heures.	48.
<i>Introduction à la philosophie du droit.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	17.
<i>Histoire de la philosophie du droit.</i> — Kant et Rousseau.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	17.
<b>M. Hans Morgenthau</b> , Dr en droit.	
<i>Théorie des différends internationaux</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	17.
* <i>La philosophie de l'Etat.</i> — de Rousseau jusqu'à Hegel.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	48.

<b>M. Fernando Pereira da Silva</b> , Dr en droit.	
<i>Principes de droit pénal international.</i>	1 h.
Jeudi, à 14 heures.	49.
<i>La Société des Nations et l'Union Panaméricaine.</i>	1 h.
Jeudi, à 15 heures.	49.

<b>M. Jude Suss</b> , Dr en droit.	
<i>Exercices de terminologie et de traduction juridiques d'allemand en français et de français en allemand.</i>	2 h.
Lundi, de 16 à 18 heures.	48.

**CONFÉRENCES**

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire aux examens il faut présenter les certificats de conférences requis par le Règlement spécial adopté par la Faculté. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

**Conditions d'admission.**

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle latine du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justi-

\* Cours donné en allemand.

fient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

### SALLE DE TRAVAIL

La *Salle de Travail* (au rez-de-chaussée du bâtiment de la Bibliothèque publique et universitaire) est ouverte tous les jours, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

### PLAN D'ÉTUDES \*

#### Licence en Droit.

*Ce plan d'études n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ces cours doivent servir d'introduction. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures qu'il est désirable d'éviter.*

*1<sup>re</sup> année*<sup>2</sup>. — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (droits réels, partie spéciale des obligations, successions). — Histoire du droit moderne. — Droit public général. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

*Semestre d'été* : Droit romain (partie générale des obligations, personnes et famille, histoire et procédure). — Histoire du droit moderne. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Droit public général. — Economie politique.

*2<sup>me</sup> année*. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Droit civil suisse (partie générale des obligations). — Droit commercial (propriété industrielle). — Droit pénal (partie générale) ou procédure civile. — Droit international public. — Médecine légale

*Semestre d'été* : Histoire des institutions politiques de la Suisse.

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité (avec latin) italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

<sup>2</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre un cours de *Logique* et un cours d'*Histoire nationale* (étudiants genevois) à la *Faculté des lettres* et, à la *Faculté des sciences économiques et sociales*, deux heures au moins de cours par semaine, à leur choix, indépendamment du *cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (seconde année), qui font partie du programme de la Faculté de droit.

\* Le programme de la licence en droit et de la licence ès sciences politiques comporte non seulement les cours indiqués ci-après, mais aussi les *conférences* requises par le règlement.

— *Finances*. — Droit civil suisse (partie spéciale des obligations et successions, ou droits réels). — Droit commercial (sociétés sans personnalité et propriété industrielle). — Droit pénal (partie spéciale), ou procédure pénale. — Droit international public. — Médecine légale.

*3<sup>me</sup> année*. — *Semestre d'hiver* : Droit civil suisse (personnes et famille). — Droit commercial (Les Sociétés, Assurances privées et Poursuite pour dettes). — Procédure civile ou droit pénal (partie générale). — Droit public fédéral. — Législation civile comparée.

*Semestre d'été* : Droit civil suisse (droits réels, ou successions et partie spéciale des obligations). — Droit commercial (Droit de change). — Procédure pénale ou droit pénal (partie spéciale). — Droit international privé. — Législation civile comparée. — Droit administratif fédéral.

#### Licence ès sciences politiques<sup>1</sup>.

*1<sup>re</sup> année*. — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit public et administratif général. — Droit constitutionnel comparé, Economie politique générale. — Statistique générale. — Sociologie. — Economie sociale.

*Semestre d'été* : Droit public et administratif général. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique générale. — Statistique générale. — Sociologie. — Economie sociale.

*2<sup>me</sup> année*. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Droit international public. — Droit des obligations (partie générale). — Droit pénal (partie générale), si le cours est donné. — Histoire générale (moderne et contemporaine). — Histoire diplomatique. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques. — Géographie humaine (3 heures). — Histoire économique.

*Semestre d'été* : Droit international public. — Droit des obligations (partie spéciale), si le cours est donné. — Procédure pénale, si le cours est donné. — Histoire des institutions politiques (y compris celles de la Suisse). — Histoire générale (moderne et contemporaine). — Histoire diplomatique. Finances publiques. — Géographie humaine (3 heures). — Histoire économique.

*3<sup>me</sup> année*. — *Semestre d'hiver* : Droit pénal (partie générale), si le cours n'a pas pu être suivi en 2<sup>me</sup> année. — Droit public et administratif fédéral. — Législation civile comparée (partie générale). — Droit commercial (sociétés). — Histoire économique. — Economie publique.

*Semestre d'été* : Droit des obligations (partie spéciale), si le cours n'a pas pu être suivi en 2<sup>me</sup> année. — Procédure pénale, si le cours n'a pas pu être suivi en 2<sup>me</sup> année. — Droit public et administratif fédéral. — Droit commercial (sociétés). — Histoire économique. — Economie publique.

<sup>1</sup> Grade décerné par la Faculté de droit et la Faculté des sciences économiques et sociales, conjointement.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8			Hamburger	49	Hamburger	49	Hamburger	49	Hamburger	49		
8 à 9	Liebeskind	49	Liebeskind	49	Liebeskind	49	Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49
	Bourquin	30	Bourquin	30	Bourquin	30	Rappard	46			Rappard	46
	Werner	48	Werner	48	Sauser-Hall	48	Carry	48	Carry	48		
9 à 10	Werner	49	Werner	49	Werner	49	Liebeskind	49	Werner	49	Kaden	49
	Bourquin	17	Richard	48	Richard	48	Richard	48	Richard	48	Richard	48
	Sauser-Hall	48	Bourquin	50							Liebeskind	50
10 à 11	Kaden	49	Borgeaud	49	Borgeaud	49	Liebeskind	45	Logoz	48	Milhaud	46
	Martin-Achard	45	Sauser-Hall	48	Sauser-Hall	48	Naville	I.M.L.			Kaden	49
	Sauser-Hall	48	Bourquin	50			Sauser-Hall	48	de Claparède	17	Carry	48
	de Claparède	17	de Claparède	17	de Claparède	17	de Claparède	17	Hamburger	50	de Claparède	17
11 à 12											Liebeskind	50
	Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49			Logoz	48	Milhaud	30
	Logoz	48	Logoz	48	Logoz	48	Logoz	48	de Claparède	17	Carry	48
14 à 15			de Claparède	17	de Claparède	17	de Claparède	17	Hamburger	50	de Claparède	17
											Hamburger	50
15 à 16					Carry	48	Pereira da Silva	49	Richard	48		
			Kaden	49	Carry	48	Pereira da Silva	49	Richard	48	Milhaud	30
	Sauser-Hall	50	Grodensky	48	Kaden	49			Kaden	49		
16 à 17					Liebeskind	50						
	Suss	48	Kaden	49	Kaden	49	Borgeaud 50 et Arch.		Kaden	49		
			Grodensky	17	Liebeskind	50	Morgenthau	48				
			Feinberg	50								
17 à 18			Borgeaud	48	Borgeaud	48						
	Suss	48	Grodensky	17	Rappard	30	Borgeaud 50 et Arch.		Battelli	50		
							Milhaud	30				
18 à 19							Morgenthau	48	Morgenthau	48		
							Milhaud	30	Milhaud	30		

# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Eugène BUJARD, Doyen.

M. le D<sup>r</sup> **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.

*Anatomie topographique de la tête, du cou et des membres.* 6 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 8 h. ; samedi, de 7 à 9 heures. Aula Ec. Méd.

*Ostéologie.* — Etude du squelette par le modelage. 2 h.

Lundi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd. Salle de dissect.

Le *Laboratoire d'anatomie* sera ouvert pendant le semestre d'été. Se renseigner auprès du professeur dès le début du semestre.

Eventuellement il y aura un *répétitoire gratuit concernant des questions d'anatomie et d'organogénie.*

[S'adresser au professeur.]

*Laboratoire pour recherches spéciales.*

Tous les jours. Ec. Médecine.

M. le D<sup>r</sup> **Eugène Bujard**, prof. ord.

*Histologie normale.* — 2<sup>me</sup> partie : organes et appareils. 4 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures. Ec. Méd.

*Embryologie générale* (embryogénie et histogénie). 2 h.

[A lieu au semestre d'hiver].

*Stomatologie normale.* 2 h.

Jeudi, de 7 h. 30 à 9 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire d'histologie.*

Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi ; les travaux pratiques ont lieu le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi, de 9 à 11 heures, le mardi, de 14 à 16 heures.

*Exercices de technique microscopique.*

[S'adresser au professeur.]

*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie.*

[A lieu au semestre d'hiver.]

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. [S'adresser au professeur.] Ec. Méd.

M. le Dr <b>Frédéric Battelli</b> , prof. ord.	
<i>Physiologie : Fonctions de relation.</i>	6 h.
Mardi, de 16 à 18 h.; lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire de physiologie et de chimie physiologique.</i>	
Mardi et jeudi, de 9 heures à midi.	Ec. Méd.
<i>Exercices pratiques et théoriques pour étudiants avancés.</i>	
Jeudi, à 16 heures.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.
M. le Dr <b>Max Askanazy</b> , prof. ord.	
<i>Anatomie pathologique spéciale.</i>	4 h.
Lundi et vendredi, à 16 h.; jeudi et vendredi, à 8 h.	Inst. path. <sup>1</sup>
<i>Cours sur les tumeurs.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	Inst. path.
<i>Anatomie pathologique de la cavité buccale et du pharynx.</i>	2 h.
[A lieu au semestre d'hiver.]	
<i>Laboratoire d'histologie pathologique.</i>	6 h.
Lundi, jeudi et samedi, de 14 à 16 heures.	Inst. path.
<i>Travaux spéciaux.</i> — Tous les jours.	Inst. path.
M. le Dr <b>Maurice Roch</b> , prof. ord.	
<i>Clinique médicale.</i>	6 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 9 à 10 h. <sup>1/2</sup>	Hôp. cant. <sup>2</sup>
<i>Médecine propédeutique</i> (avec la collaboration du chef de clinique et du chef de laboratoire).	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	Hôp. cant.
<i>Stage clinique</i> (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée).	6 h.
Tous les jours.	Hôp. cant.
<i>Exercices d'auscultation.</i>	2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr <b>Albert Jentzer</b> , prof. ord.	
<i>Clinique chirurgicale.</i>	6 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 10 <sup>1/2</sup> à 12 h.	Hôp. cant.
<i>Chirurgie propédeutique.</i>	1 h. <sup>1/2</sup>
[A lieu au semestre d'hiver.]	Hôp. cant.
<i>Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.</i>	
Tous les jours. [S'adresser au professeur].	Hôp. cant.
<i>Travaux pratiques.</i>	
[S'adresser au professeur].	Hôp. cant.
<i>Travaux de laboratoire.</i>	
Tous les jours. [S'adresser au professeur].	Hôp. cant.

<sup>1</sup> Institut pathologique, boul. de la Cluse.    <sup>2</sup> Hôpital cantonal.

M. le Dr <b>René Kœnig</b> , prof. ord.	
<i>Clinique gynécologique et obstétricale.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 h.	Maternité.
<i>Cours propédeutique de gynécologie.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Maternité.
M. le Dr <b>Pierre Gautier</b> , prof. ord.	
<i>Clinique infantile.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 17 heures.	Clin. infant. <sup>1</sup>
M. le Dr <b>Adolph Franceschetti</b> , prof. ord.	
<i>Clinique ophtalmologique.</i>	2 h.
Mercredi, à 17 et à 18 heures.	Clin. ophtalm. <sup>2</sup>
<i>Cours d'ophtalmoscopie.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Clin. ophtalm.
M. le Dr <b>Charles Ladame</b> , prof. ord.	
<i>Clinique des maladies mentales.</i>	2 h.
Mercredi, à 14 et à 15 heures.	Asile de Bel-Air <sup>3</sup> .
M. le Dr <b>Charles Du Bois</b> , prof. ord.	
<i>Clinique dermato-vénérologique.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr <b>Bernard Wiki</b> , prof. ord.	
<i>Matière médicale et thérapeutique expérimentale</i> (Pharmacologie).	2 h.
Mardi, à 15 heures, et mercredi, à 16 heures.	Ec. Méd.
<i>Art de formuler. Exercices de rédaction d'ordonnances</i> (Cours théorique).	
Samedi, de 10 heures à midi.	Ec. Méd.
<i>Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.</i>	2 h.
[A lieu au semestre d'hiver.]	
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours, sauf le samedi. [S'adresser au professeur].	Ec. Méd.

<sup>1</sup> Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

<sup>2</sup> Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

<sup>3</sup> Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Georges Bickel**, prof. ord.  
*Policlinique médicale.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.  
*Stage de policlinique médicale.*  
 Tous les jours, jeudi excepté, de 16 à 18 heures,  
 deux semaines consécutives. Policlinique.  
*Clinique thérapeutique.* 1 h.  
 Jeudi, à 18 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.  
*Policlinique chirurgicale.* 2 h.  
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.  
*Chirurgie opératoire.* 6 h.  
 Lundi, mardi et mercredi, de 17 à 19 h. Ec. méd. Lab. d'anat.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.  
*Cours pratique d'opérations obstétricales sur le mannequin* (2<sup>me</sup> partie : le forceps). 2 h.  
 Samedi, de 7 à 9 heures. Maternité (Amphith.)  
*Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obstétrical sur le mannequin.* 2 h.  
 Mardi, à 16 h.; vendredi, à 15 heures. Policl. obst. et gyn., s. 26<sup>1</sup>.  
 Sutures de déchirures périnéales sur le mannequin, pour les participants à ce cours.  
 Mardi, à 14 heures. Policl. obst. et gyn. (cabinet du Prof.)  
*Policlinique gynécologique et obstétricale.*  
*Stage d'un mois*, limité à 2 participants par mois.  
 Tous les jours, sauf le jeudi, à 14 heures. Policl. obst. et gyn.

M. le Dr **Zareh Chéridjian**, prof. ord.  
*Policlinique oto-rhino-laryngologique.* 2 h.  
 Lundi et vendredi, à 17 heures. Policl. oto-rhino-laryngologique.

M. le Dr **François Naville**, prof. extr.  
*Médecine légale.* — Cours théorique et démonstrations pratiques 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale<sup>2</sup>.  
*Autopsies médico-légales.* — Rédactions de rapports et expertises par les élèves; démonstrations de laboratoire selon matériel et sur convocation.

*Laboratoire de recherches spéciales.* Institut de méd. légale.  
 Tous les jours [S'adresser à l'Institut].

<sup>1</sup> Maternité.

<sup>2</sup> Rue de l'Ecole-de-Médecine.

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr.  
*Chirurgie des accidents et médecine d'assurance.* 2 h.  
 [A lieu au semestre d'hiver.]

M. le Dr **Hector Cristianì**, prof. ord.  
*Bactériologie.* 2 h.  
 Jeudi et samedi, à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie<sup>1</sup>.  
*Travaux pratiques de bactériologie.* 4 h.  
 Jeudi et samedi, de 17 à 19 heures. Inst. d'hyg. et de bactér.

M. le Dr **René Gilbert**, chargé de cours.  
*Radiologie générale.*  
 [A lieu au semestre d'hiver].  
*Stage de radiologie clinique* pour médecins ou étudiants ayant terminé leur scolarité.  
 Tous les jours (nombre limité). S'adresser au professeur.  
 Institut central de Radiologie.

M. le Dr **Pierre M. Besse**, chargé de cours.  
*Physiothérapie* (hydrologie et climatologie médicales). 1 h.  
 Jeudi, à 15 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.  
*Diététique* (pratique des régimes). 1 h.  
 Vendredi, à 15 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.

M. le Dr **Georges de Morsier**, chargé de cours.  
*Clinique neurologique et neuropathologie.* 1 h.  
 Vendredi, à 17 heures. Hôp. cant.

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.  
 M. le Dr **Edmond Barbey**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.  
*Répétitoire d'oto-rhino-laryngologie.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Pol. oto-rhino-laryngologique.

M. le Dr **Nicolas Betchov**, privat-docent de médecine interne.  
*La tuberculose.* — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions. 1 h.  
 Lundi, à 16 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Fernand Chatillon**, privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.  
*Cours de gynécologie et d'obstétrique.* 1 h.  
 Lundi, à 17 heures. Maternité.

<sup>1</sup> Quai d'Arve.

- M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.  
*Traitement des fractures.* 1 h.  
 Mercredi, à 17 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Roger Fischer**, privat-docent de biologie médicale.  
*Chapitres choisis de physico-chimie appliquée à la médecine.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Univ., s. 30.
- M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.  
*Les bases scientifiques de la psychanalyse freudienne.* 1 h.  
 Jeudi, à 14 heures. Univ., s. 30.
- M. le Dr **Oscar-Louis Forel**, privat-docent de psychiatrie.  
*Documents psychopathologiques.* 1 h.  
 Jeudi, à 18 heures. Université, s. 28.
- M. le Dr **Ernest Friedheim**, privat-docent d'anatomie pathologique.  
*Etiologie et pathologie des maladies infectieuses.* 1 h.  
 Lundi, à 16 heures. Inst. path.
- Le métabolisme des tumeurs.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Inst. path.
- M. le Dr **Edouard Frommel**, privat-docent de thérapeutique.  
*Cours de thérapeutique clinique.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. médicale.
- M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.  
*Les maladies vénériennes.* 1 h.  
 Samedi, à 16 heures. Clin. médicale.
- M<sup>me</sup> Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmologie.  
*Chapitres choisis de l'ophtalmologie.* 1 h.  
 Mardi, à 16 heures. Clin. ophtalm.<sup>1</sup>
- M. le Dr **Silvestre Kadrnka**, privat-docent de radiologie.  
*La radiothérapie. Bases biologiques et indications cliniques.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.)
- M. le Dr **Herz Mantchik**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.  
*Cours de pratique et de technique oto-rhino-laryngologique.* 1 h.  
 Samedi, à 11 heures. Policl. oto-rhino-laryng.<sup>2</sup>
- M. le Dr **Georges de Morsier**, privat-docent de neurologie et de psychiatrie.  
*Neurologie.* 1 h.  
 [N'a lieu qu'au semestre d'hiver.]

<sup>1</sup> Rue Alcide-Jentzer.

<sup>2</sup> Boulevard de la Cluse, 42.

- M. le Dr **J.-Jacques Mozer**, privat-docent de médecine interne.  
*Les glandes à sécrétion interne. — Les syndromes endocriniens de connaissance récente.* 1 h.  
 Lundi, à 16 heures. Clin. dermat.
- M. le Dr **François Ody**, privat-docent de chirurgie.  
*Chirurgie du système nerveux.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. chir.
- M. le Dr **John-Henri Oltramare**, privat-docent de chirurgie.  
*Diagnostic chirurgical.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. chir.
- M. le Dr **Georges Piotrowski**, privat-docent de physiologie pathologique.  
*Technique et interprétation des examens de laboratoire.* 1 h.  
 Samedi, à 9 heures. Clin. ophtalm.
- M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.  
*Semeiologie cardio-vasculaire.* 1 h.  
 [A lieu au semestre d'hiver.]
- M. le Dr **Raymond de Saussure**, privat-docent de psychiatrie.  
*Des méthodes de psychothérapie.* 1 h.  
 Lundi, à 14 heures. Université, s. 45.
- M. le Dr **Jacques Stephani**, privat-docent de médecine interne.  
*La tuberculose, maladie générale. — Diagnostic et traitement de quelques-unes de ses localisations les plus fréquentes.* 1 h.  
 Jeudi, à 16 heures. Clin. méd.
- 
- b) Ancien règlement.
- M. le Dr **Louis Aubert**.  
*Gynécologie opératoire.* 1 h.  
 Mercredi, à 18 heures. Maternité.
- M. le Dr **Henri Audeoud**.  
*Hygiène et alimentation de l'enfance.* 1 h.  
 Samedi, à 18 heures. Polyclinique.
- M. le Dr **Charles Martin-Du Pan**.  
*Chirurgie infantile.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. Gourgas<sup>1</sup>.
- M. le Dr **Rista Mitkovitch**.  
*Criminologie spéciale. — Les aliénés criminels, Les demi-fous et leur responsabilité. Le crime passionnel. Le crime politique. Le crime collectif.* 1 h.  
 Lundi, à 15 heures. Univ., s. 48.

<sup>1</sup> Rue Gourgas, 19.

M. le Dr Charles Perrier.  
*Chapitres choisis d'urologie chirurgicale.*  
Vendredi, à 17 heures.

1 h.  
Hôp. cant.

M. le Dr Théodore Reh.  
*Bactériologie clinique.*  
Jeudi, de 14 à 16 heures.  
*Hygiène sociale.*  
Samedi, à 16 heures.

2 h.  
Inst. d'Hyg.  
1 h.  
Inst. d'Hyg.

M. le Dr Charles Waegeli.  
*Séminaire d'obstétrique.*  
Samedi, à 17 heures.

1 h.  
Audit. Maternité.

### Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes<sup>1</sup> par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

### Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 sep-

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

tembre 1918 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

\* \*\*

*N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :*

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 15 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Le Président local des Examens fédéraux de médecine, M. le Dr E. Thomas, reçoit les inscriptions des candidats aux examens fédéraux à son domicile *route de Florissant, 4, 2° étage à gauche*, les lundis, mercredis et samedis, de 14 à 15 heures.

### PLAN D'ÉTUDES

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants: il est destiné à leur servir de guide pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

#### ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

*1<sup>re</sup> année.* — *1<sup>er</sup> semestre* (hiver) : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

*2<sup>me</sup> semestre* (été) : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

**EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral de sciences naturelles.**

#### ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

*2<sup>me</sup> année.* — *3<sup>me</sup> semestre* (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

*Exercices pratiques* : Dissection I.

*4<sup>me</sup> semestre* (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Physiologie II.

*Exercices pratiques* : Histologie normale — Physiologie (1<sup>re</sup> série).

*3<sup>me</sup> année.* — *5<sup>me</sup> semestre* (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Dissection II. — Physiologie (2<sup>me</sup> série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

**EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.**

*6<sup>me</sup> semestre* (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Policlinique chirurgicale.

*Exercices pratiques* : Médecine opératoire.

*4<sup>me</sup> année.* — *7<sup>me</sup> semestre* (hiver) : Cliniques : médicale ;

chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Policlinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

*8<sup>me</sup> semestre* (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et policlinique dermatologiques. — Policliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

*Exercices pratiques* : Bactériologie. — Histologie pathologique.

*5<sup>me</sup> année.* — *9<sup>me</sup> semestre* (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Policliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

*Exercices pratiques* : Prescription et dispensation des médicaments.

**EXAMENS : Première partie du Doctorat.**

*10<sup>me</sup> semestre* (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et policlinique de dermatologie et de vénéréologie. — Policlinique médicale.

**EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.**

*11<sup>me</sup> semestre* (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et policliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages.

**Examen fédéral professionnel.**

---

**Présentation de la thèse.**

---

Pour le *Doctorat en médecine dentaire*, consulter le règlement de l'Université.

---

---

E.M. = Ecole de médecine.  
H.C. = Hôpital cantonal.  
I.P. = Institut pathologique.  
U. = Université, bâtiment principal.  
M. = Maternité.  
I.H. = Institut d'Hygiène.  
A.A. = Asile des Aliénés.  
I.R. = Institut de radiologie.

Cl. m. = Clinique médicale.  
Cl. ch. = Clinique chirurgicale.  
P. = Policlinique.  
P.Oto. = Policl. otorhinolaryng.  
I.M.L. = Institut méd. légale.  
Cl. Inf. = Clinique infantile.  
Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samédi	
7 à 8	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	J. A. Weber de Seigneux	Aula E.M. Mat.
8 à 9	J. A. Weber Du Bois	Aula E.M. H.C.	J. A. Weber Du Bois	Aula E.M. H.C.	J. A. Weber Du Bois	Aula E.M. H.C.	Bujard Askanazy	E.M. I.P.	J. A. Weber Askanazy	Aula E.M. I.P.	J. A. Weber de Seigneux	Aula E.M. Mat.
9 à 10							Roch	H.C.			Askanazy Piotrowski	I.P. Cl. opht.
9 à 10 <sup>1/2</sup>	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.			Roch	H.C.		
10 à 11											Wiki Veyrassat	E.M. Pol.
10 <sup>1/2</sup> à 12	Jentzer	H.C.	Jentzer	H.C.	Jentzer	H.C.	Jentzer	H.C.				
11 à 12	Battelli	E.M.			Battelli	E.M.			Battelli	E.M.	Battelli Wiki Veyrassat Mantchik	E.M. E.M. Pol. P. oto.

## FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samédi	
14 à 15	J. A. Weber de Saussure	Aula E.M. U. 45	Naville de Seigneux	I.M.L. Pol. obst.	Ladame	A.A.	Flournoy Reh	U. 30 I.H.	Naville	I.M.L.		
15 à 16	J. A. Weber Mitkovitch	Aula E.M. U. 48	Wiki	E.M.	Ladame	A.A.	Besse Reh	H. C. I.H.	de Seigneux Besse	Pol. obst. H. C.		
16 à 17	Askanazy Betchov Friedheim Mozer	I.P. H.C. I.P. Cl. derm.	Battelli de Seigneux Gourfein-Walt	E.M. Pol. obst. Cl. opht.	Wiki	E.M.	Cristiani Stephani	I.H. Cl. méd.	Askanazy	I.P.	Cristiani Golay Reh	I.H. Cl. méd. I.H.
17 à 18	Franceschetti Kœnig Veyrassat Chéridjian Chatillon	Cl. Oph. Mat. E.M. P. Oto. Mat.	Battelli Gautier Veyrassat	E.M. Cl. inf. E.M.	Franceschetti Veyrassat Cornioley	Cl. Oph. E.M. H. C.	Cristiani	I.H.	de Morsier Gautier Chéridjian Perrier	H.C. Cl. inf. P. Oto. H. C.	Wægeli	Mat.
18 à 19	Veyrassat	E.M.	Veyrassat Bickel	E.M. Pol.	Franceschetti Veyrassat Aubert	Cl. Oph. E.M. Mat.	Cristiani Bickel Forel	I.H. Pol. U. 28	Bickel	Pol.	Audeoud	Pol.

# INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Dr Hector CRISTIANI.

- M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.*  
*Exercices pratiques.* 14 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;  
 samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire  
*Cours théorique.* 1 h.  
 Samedi, à 16 heures. Inst. dent.
- M. le Dr **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Policlinique dentaire.* 12 h.  
 Tous les jours, de 8 à 10 heures. Inst. dent.  
*Art dentaire théorique. Hygiène dentaire.* 4 h.  
 Mardi, à 7 heures. Inst. dent.  
*Anomalies des mâchoires. Orthodontie.* 1 h.  
 Vendredi, à 7 heures. Inst. dent.
- M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Clinique de prothèse générale et chirurgicale.* 7 h.  
 Lundi, mercredi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi,  
 à 8 heures. Inst. dent.  
*Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale.* 4 h.  
 Jeudi, à 7 heures. Inst. dent.
- M. le Dr **François Pfæffli**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Couronnes et appareils à pont.* 5 h.  
*Clinique.*  
 Lundi et mardi, de 17 à 19 h. ; vendredi, à 17 h. Inst. dent.  
*Cours théorique.* 1 h.  
 Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.
- M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord. à l'Université.  
*Stomatologie normale.* 2 h.  
 Jeudi, de 8 à 10 heures. Ec. de Médec.

- M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord. à l'Université.  
*Cours sur les tumeurs.* 1 h.  
 Samedi, à 9 heures. Inst. path.  
*Anatomie pathologique de la cavité buccale et du pharynx.* 2 h.  
 [A lieu au semestre d'hiver].

- M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr. à l'Université.  
*Chirurgie générale.* 1 h.  
 Mercredi, à 10 heures. Inst. dent.

- M. le Dr **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.  
*Pharmacologie.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 11 heures. Inst. dent.  
*Stomatologie clinique.* 1 h.  
 Samedi, à 11 heures. Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;  
 le lundi, le mardi, et le vendredi, de 14 à 19 heures ;  
 le mercredi et le samedi, de 14 à 17 heures.

## COURS DE PRIVAT-DOCENT

- M. **Ernest Comte**, privat-docent.  
*Clinique d'orthodontie.* 2 h.  
 Jeudi, de 10 heures à midi. Inst. dent.

## Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 74).

## PLAN D'ÉTUDES

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

### ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1<sup>re</sup> année. — 1<sup>er</sup> Semestre : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée.  
 La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1<sup>er</sup>

semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

*2<sup>me</sup> Semestre* : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée. — Laboratoire de Chimie analytique.

**EXAMENS** : Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.

#### ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

*2<sup>me</sup> année.* — *3<sup>me</sup> Semestre* : Histologie normale I. — Embryologie. — Anatomie normale I. — Physiologie I. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

*4<sup>me</sup> Semestre* : Histologie normale II. — Stomatologie normale. — Anatomie normale II. — Physiologie II. — Laboratoire d'histologie normale.

**EXAMENS** : Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.

#### ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

*3<sup>me</sup> année.* — *5<sup>me</sup> Semestre* : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires.

*6<sup>me</sup> Semestre* : Clinique chirurgicale. — Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et appareils à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

*4<sup>me</sup> année.* — *7<sup>me</sup> Semestre* : Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique otorhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapentique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et appareils à ponts.

*8<sup>me</sup> Semestre* : Même programme que pour le semestre précédent.

**EXAMENS** : Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.

---

Pour le *Doctorat en médecine dentaire* (délivré par la Faculté de médecine), consulter le règlement de l'Université.

---

# INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Bardet		Guillermin	Bardet	
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin Bujard E.M.	Bardet Guillermin	Bardet
9 à 10	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet Bujard E.M.	Bardet Guillermin	Bardet Askanazy I.P.
10 à 11			Julliard	Comte		
11 à 12		Wartmann		Comte	Wartmann	Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæffli	Pfæffli			Pfæffli	
18 à 19	Pfæffli	Pfæffli			Pfæffli	

# FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le professeur AUGUSTE GAMPERT, Doyen.

	Salle
<b>M. Eugène Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de l'Eglise, de Constantin à Grégoire le Grand.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 9 heures.	28.
<i>Séminaire calvinien.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	B. P. <sup>1</sup>
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire religieuse du XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	29.
<i>Séminaire d'histoire ecclésiastique.</i> (Jour et heure à fixer.)	
<b>M. Ernest Rochat</b> , prof. ord.	
<i>Le protestantisme dans les pays de langue française depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, sa théologie, son enseignement, sa prédication.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	28.
<b>M. John Gaillard</b> , prof. ord.	
<i>Théologie pastorale.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Homilétique et diction.</i>	2 h.
Mercredi, à 10 et à 11 heures.	29.
<i>Sermons et catéchèses.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	28.
<b>M. Auguste Lemaitre</b> , prof. ord.	
<i>Dogmatique.</i> — L'Eglise et les sacrements. Le Royaume de Dieu.	3 h.
Mardi, vendredi et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Philosophie de l'Immortalité.</i>	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Patristique latine</i> : Augustin : « De catechizandis rudibus. »	1 h.
Samedi, à 9 heures.	29.
<i>Introduction aux études théologiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	29.

<sup>1</sup> Musée de la Réformation.

	Salle
<b>M. Auguste Gampert</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du peuple d'Israël et de sa religion.</i> — Les débuts de la royauté.	2 h.
Lundi, à 11 heures, et samedi, à 10 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Textes législatifs.	2 h.
Mercredi, à 8 heures, et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Grammaire hébraïque.</i>	3 h.
Lundi et mercredi, à 9 h.; vendredi, à 8 heures.	29.
<i>Histoire du texte de l'Ancien Testament.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	29.
<i>Catéchétique.</i> — Les catéchismes.	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	28.
<b>M. Georges Berguer</b> , prof. ord.	
<i>Psychologie religieuse.</i> — Analyse des types religieux (2 <sup>me</sup> partie).	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	28.
<i>Histoire des religions.</i> — L'Islam.	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 15 heures.	28.
<i>Histoire des religions</i> (1 <sup>re</sup> année). — <i>Prolégomènes</i> : totémisme, sacrifice.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	29.
<b>M. Franz Leenhardt</b> , prof. ord.	
<i>Théologie du Nouveau Testament.</i> — Le christianisme primitif (3 <sup>me</sup> et 4 <sup>me</sup> années).	2 h.
Lundi, à 14 et à 15 heures.	28.
<i>Interprétation des épîtres catholiques.</i>	2 h.
Mardi, à 14 et à 15 heures.	28.
<i>Introduction aux livres du Nouveau Testament</i> (2 <sup>me</sup> année).	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Histoire et principes de l'exégèse biblique.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament</i> (en grec).	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.
<i>Grec élémentaire.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer.)	29.

## EXERCICES DE PRÉDICATION

Une fois par semaine devant les professeurs de la Faculté.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle latine du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>2</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

## PLANS D'ÉTUDES

### Baccalauréat en Théologie.

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Quatre examens, dont trois partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, deux *dissertations*.

Le 1<sup>er</sup> examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 4<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ;

<sup>1</sup> Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

<sup>2</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité (avec latin) italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

### Licence.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant deux leçons et deux dissertations sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

### Doctorat.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

### Baccalauréat ès sciences religieuses.

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

(Mention A) Langues anciennes. — (Mention B) Histoire. — (Mention C) Philosophie.

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Maurice ROCH.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 15 février 1934.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

Paul LACHENAL.



# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1933 à 1937.

---

## UNIVERSITÉ

---

### Prix fondés par Henri Disdier.

#### Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La philosophie de Josiah Royce.*

Le prix sera décerné en juin 1935.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

---

#### Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *La neutralité de la Suisse et la politique des alliances européennes : 1879-1914.*

Le prix sera décerné en juin 1935.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

---

#### Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Max Scheler.*

Le prix sera décerné en juin 1936.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1936, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1936.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1935, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

### Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1934 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

### Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1935, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Les relations de l'Angleterre et de la République de Genève aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur ; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

### Prix D<sup>r</sup> Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1935, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*De la descendance des alcooliques.*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) les étudiants de l'Université de Genève.
- b) les gradués de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

### Prix Lucien Cellérier.

L'Université décernera, en juin 1935, un prix de *mille francs* destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.

c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

### Prix Lucien Chalumeau

L'Université décernera, en juin 1935, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la préhistoire (y compris, s'il y a lieu, l'étude des races préhistoriques) ou l'histoire de la civilisation.

Les mémoires (manuscrits ou imprimés) doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

Exceptionnellement les thèses de doctorat pourront être retenues par le jury.

Les mémoires imprimés ne devront pas être antérieurs à plus de trois ans, cette date étant calculée dès le jour de la fermeture du concours auquel le travail est présenté.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

1. Les étudiants et anciens étudiants, les auditeurs et anciens auditeurs, suisses, de l'Université de Genève.

2. Les étudiants et anciens étudiants étrangers, à condition qu'ils aient passé au moins deux semestres à l'Université et qu'ils aient acquis dans l'une des six années précédentes, un grade auprès d'une des Facultés de l'Université de Genève.

Les mémoires devront être rédigés en français, et, s'ils sont manuscrits, dactylographiés en quatre exemplaires.

Les lauréats, s'ils ont présenté un mémoire manuscrit, seront tenus de publier, dans le cours de l'année qui suivra l'obtention du prix, au moins un résumé de leur mémoire.

Si, pour des raisons majeures, le manuscrit ne peut être intégralement publié, il sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire, les auteurs conservant la propriété de leur œuvre.

Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser, ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des gradués de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou gradués de l'Université de Genève.

Les candidats devront envoyer leur demande au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1<sup>er</sup> mars 1935, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.

### Fonds Jean de Soukozanette

Le fonds Jean de Soukozanette est destiné à subvenir aux frais d'études d'étudiants et d'étudiantes de nationalité russe et de religion orthodoxe, immatriculés à l'Université de Genève.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université.

### Fonds African Spir

(Fondé par M<sup>me</sup> Claparède-Spir).

Le fonds African Spir est destiné à une bourse d'études (environ 1,200 fr. par an), à un étudiant (ou à une étudiante), appartenant à une famille peu fortunée, et qui aura témoigné d'un profond intérêt pour la philosophie et de réelles capacités pour l'étude de cette discipline.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université.

### Fonds Krishnavarma

Art. 1<sup>er</sup>. — Le « Fonds Krishnavarma » est destiné à venir en aide aux étudiants appelés à imprimer une thèse de valeur agréée par la Faculté intéressée, aux fins d'obtenir un grade à l'Université de Genève. Peuvent bénéficier d'une allocation les étudiants de toutes nationalités, régulièrement immatriculés et inscrits à l'Université de Genève depuis quatre semestres au moins, qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour imprimer leur thèse.

Art. 2. — Les étudiants répondant aux exigences prévues à l'article 1<sup>er</sup> peuvent bénéficier :

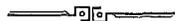
a) Soit d'un don qui, prélevé sur les intérêts du fonds, ne sera pas supérieur à fr. 200.— (deux cents).

b) Soit, lorsque leur thèse pourra être considérée comme une étude particulièrement importante, d'un prêt sans intérêts qui ne sera pas supérieur à fr. 1.000 (mille).

Ces prêts pourront être prélevés sur le capital du Fonds, mais en aucun cas ce capital ne pourra être réduit par ces prêts à une somme inférieure à fr. 5.000.— (cinq mille).

Les étudiants qui bénéficieront d'un prêt devront prendre l'engagement de le rembourser dès que les circonstances le leur permettront et, en tout cas, cinq ans au plus tard après la remise de la somme.

Art. 3. — Les demandes d'allocation doivent être adressées au recteur de l'Université qui les transmet au Bureau. Celui-ci statue après avoir pris connaissance du préavis de la Faculté intéressée.



## FACULTÉ DES SCIENCES

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1935, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1937, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1935, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là. Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue

d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

### Fonds Ernest Solvay.

*pour recherches sur des sujets de chimie théorique.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. Solvay, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission administrative*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

## FACULTÉ DES LETTRES

### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1935, un prix de littérature française de *trois cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1935, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure, histoire de la philosophie, les travaux de sociologie sont admis s'ils ont une portée philosophique générale).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admises à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

### Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1935, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

### Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1937, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement d'enseignement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

## FACULTÉ DE DROIT

### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1935, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral* en général.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1935, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *huit cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours. Les thèses de doctorat ne sont admises au concours qu'au-

tant qu'elles ont été présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié dans les six années précédentes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1935, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

### Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1935, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*L'obligation et la contribution aux dettes  
dans les régimes matrimoniaux du droit civil suisse.*

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

Le prix pourra être partagé.

### Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté.

Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1935 à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des questions suivantes posées par la Faculté :

1. — *Pathogénie et traitement des oedèmes chirurgicaux.*
2. — *Traitement chirurgical de la gangrène pulmonaire.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il la publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1935, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

### Prix Gustave Humbert

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1935, un prix de *cinq cents francs* au meilleur travail fait à la Polyclinique médicale ou au second Service de médecine de l'Hôpital cantonal.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés ne concourant pas simultanément pour un autre prix, doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935 au Doyen de la Faculté de médecine.

Sont admis à concourir les assistants des services sus-mentionnés, les étudiants de la Faculté de Médecine de Genève et les diplômés fédéraux et cantonaux ayant terminé leurs études à Genève depuis moins de 10 ans.

---

## FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

### Prix Munier

La Faculté décernera, en juin 1935, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*De la place et du rôle d'Israël parmi les nations,  
d'après l'Ancien Testament.*

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au Doyen avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935. Le nom de l'auteur doit être remis sous pli cacheté, portant extérieurement une devise répétée en tête du manuscrit.

Sont admis à concourir les étudiants qui sont immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en théologie ou l'examen reconnu équivalent.

*Au nom de l'Université :*

Maurice ROCH, Recteur.

---

## FONDS UNIVERSITAIRES

---

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. HENRI DISDIER (1864) pour prix décerné par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. EDGAR AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. THÉODORE CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. JOSEPH DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. EDOUARD GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. PAUL DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. ETIENNE GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. DR JEAN KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. DR CONSTANTIN TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.

29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925), pour l'Ecole de pharmacie.
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
32. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
33. Christos LAMBRAKIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
34. Lucien CELLÉRIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
35. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
36. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
37. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).
38. Dr Laurent REHFOUS-COLLART (1929), pour l'Institut de Botanique (pour publications).
39. Gustave HUMBERT (1929), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
40. Jean DE SOUKOZANETTE (1929), pour bourse décernée par l'Université.
41. African SPIR (1929), pour bourse décernée par l'Université.
42. Fonds KRISHNAVARMA (1933).
43. Lucien CHALUMEAU (1933), pour prix décerné par l'Université.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat le 28 Septembre 1918

### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les porteurs du certificat de maturité du Gymnase de Genève ou de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève ou de l'Ecole secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui

passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'ont pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à **6 fr. pour les étudiants et à 10 fr. pour les auditeurs**

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier, 100 francs ;
- Pour le grade de licencié, 150 francs ;
- Pour le grade de docteur, 300 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;
- Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;
- Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;
- Pour le certificat d'études de phonétique française, 40 francs ;
- Pour le diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;
- Pour le certificat d'études françaises, 40 francs ;
- Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs.

#### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

- 1° Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.
- 2° Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques ; en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie.

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

3° Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences psychologiques ; en pharmacie ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; ès sciences politiques ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

4° Diplôme d'ingénieur-chimiste ; diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne ; diplôme de pharmacien ; diplôme de Hautes Etudes commerciales.

5° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences ; certificats pédagogiques ; certificat d'études françaises.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

- 1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.
- 2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.
- 3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.
- 4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 2).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées pour l'obtention des grades universitaires ; on peut se les procurer à la Caisse de l'Université.

## COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

## ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

(Fondée en 1924)

L'Association générale des Étudiants groupe tous les étudiants de l'Université, suisses et étrangers, et les représente auprès des autorités universitaires et gouvernementales. Elle s'est en outre assigné la tâche de s'occuper des besoins intellectuels et matériels des étudiants. Elle a notamment créé en 1931 un office d'entraide.

En s'inscrivant aux cours, chaque étudiant fait partie d'office de l'Association et reçoit une carte lui permettant de jouir de notables réductions dans presque toutes les salles de spectacle et dans un grand nombre de magasins de la ville.

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1<sup>er</sup> mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1<sup>o</sup> de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2<sup>o</sup> d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES

### ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Loi du 21 Juin 1919, modifiée le 23 septembre 1933)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Étudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir, dans les limites fixées par les Statuts, aux frais qu'ont à supporter les étudiants en cas de maladie aiguë.

Le bureau de la Caisse-maladie (salle 23) est ouvert aux jours et heures indiqués dans un avis affiché à la porte de la salle 23.

## ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTS

*Programme du semestre d'été 1934 :*

Culture physique. — Athlétisme léger. — Gymnastique aux engins. — Lutte. — Aviron. — Basket-Ball. — Volley-Ball. — Hockey sur terre. — Football. — Boxe. — Équitation. — Escrime. — Golf. — Natation. — Tennis. — Tir.

Détails pour chaque sport dans programme spécial, à disposition chez l'Huissier.

*Inscriptions :*

Huissier de l'Université (M. Gex, Loge dans le Hall de l'Université. Tél. 52.274).

*Finances :*

**Cotisation unique Fr. 10.—.**

Supplément Fr. 35.— pour l'équitation, payable en s'inscrivant (Huissier).

*Secrétariat des Sports :*

Réception salle 50, 1<sup>er</sup> étage de l'Université, le mercredi, de 11 h. à 11 h. 30.

*Tableau :*

Les détails supplémentaires et les modifications au programme seront affichés au tableau de l'Université, dans le hall.

*Commission sportive universitaire :*

Messieurs les professeurs M. Roch, recteur de l'Université, P.-E. Martin, président, Malche et Weiglé.

## Renseignements utiles à MM. les Etudiants.

---

La *Salle des Journaux* est ouverte à tous les étudiants inscrits et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 8 h.  $\frac{1}{2}$  à 12 heures et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 17 heures.

### *Bibliothèque publique et universitaire.*

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, en Sciences économiques et sociales, en Droit et en Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre), s'adresser au Directeur, M. le professeur Robert Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. B. P. G. Hochreutiner, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, à l'Hôtel de Ville, en indiquant l'objet des recherches à l'archiviste de service à la salle des travaux.

Le *Musée d'art et d'histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

Le *Musée d'ethnographie*, moyennant l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

---

## ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

## PROFESSEURS

- MM. André, Emile, rue Samuel-Constant, Délices.  
 Arminjon, Pierre, hôtel Victoria, rue Pierre-Fatio, 11.  
 Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.  
 Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.  
 Batty, Charles, boulevard des Philosophes, 18.  
 Battelli, Frédéric, rue Eynard, 8.  
 Berguer, Georges, Promenade St-Antoine, 11.  
 Bickel, Georges, route de Florissant, 12.  
 Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.  
 Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.  
 Borgeand, Charles, Onex.  
 Bourquin, Maurice, rue de Marignac, 11.  
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.  
 Bovet, Pierre, chemin de l'Escalade, 1.  
 Breitenstein, Jules, Cartigny.  
 Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.  
 Bujard, Eugène, place Claparède, 4.  
 Burky, Charles, avenue Péschier, 30.  
 Carry, Paul, rue Tœpffer, 10.  
 Chavanne, Louis, rue G.-Leschot, 1.  
 Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.  
 Cherdjian, Zareh, rue de l'Université, 8.  
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.  
 Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.  
 Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil Levant, 8.  
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.  
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.  
 Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.  
 Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.  
 Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.  
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.  
 Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.  
 Fehr, Henri, route de Florissant, 110.  
 Ferrero, Guglielmo, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.  
 Folliet, Edouard, Vésenaz.  
 Franceschetti, Adolph. Clinique ophtalmologique.  
 François, Alexis, route de Florissant, 47.  
 Gaillard, John, rue G.-Leschot, 11.  
 Gampert, Auguste, rue Tœpffer, 11 bis.  
 Gautier, Pierre, rue de Beaumont, 3.  
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.  
 Grandjean, Frank, avenue de Miremont, 29 bis.  
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.  
 Guyénot, Emile, rue Bellot, 5.  
 Gysin, Marcel, boulevard de la Tour, 4.  
 Hersch, Liebmann, avenue Pierre-Oldier, 18, Chêne-Bougeries.  
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.  
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.  
 Kaden, Erich-Hans, avenue de Miremont, 35.  
 Koenig, René, rue Charles-Bonnet, 4.  
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Leenhardt, Franz, rue de Villereuse, 18.  
 Lemaitre, Auguste, route des Acacias, 24.

- MM. Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.  
 Liebeskind, Wolfgang, quai Gustave-Ador, 44.  
 Logoz, Paul, rue Sénebier, 14.  
 Malche, Albert, quai des Eaux-Vives, 12.  
 Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.  
 Martin, Victor, boulevard des Tranchées, 42.  
 Meyer, Kurt-U., Les Troiselles, Genthod.  
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.  
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.  
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.  
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.  
 Naville, François, avenue de Champel, 16.  
 Oltramare, André, rue Carteret, 30.  
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.  
 Piaget, Jean, Les Cerisiers, Pinchat.  
 Picfet, Amé, rue Bellot, 13.  
 Pittard, Eugene, chemin des Cottages, 36.  
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.  
 Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.  
 Richard, Albert, ch. de Chapeaurouge, 3.  
 Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.  
 Rochat, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.  
 Rossier, Edmond, avenue Dapples, 6, Lausanne.  
 Sauser-Hall, Georges, rue Michel-Chauvel, 12.  
 Schidlof, Arthur, boulevard James-Fazy, 10.  
 Sechehaye, Albert, rue de l'Université, 5.  
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Chêne-Bougeries.  
 Terrier, Claudius, Les Agettes, Grand-Lancy.  
 Thibaudet, Albert, avenue Ernest Hentsch, 9.  
 Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.  
 Tiercy, Georges, avenue Riant-Parc, 15, Petit-Saconnex.  
 Töndury, Hans, Helvetiastrasse, 45, Berne.  
 Velleman, Antoine, avenue Marc-Monnier, 5.  
 Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.  
 Wavre, Rolin, rue Le Fort, 25.  
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.  
 Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.  
 Weigle, Jean, rue du Grand-Mézel, 4.  
 Wenger, Paul, avenue de Miremont, 35.  
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
 Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.  
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

## CHARGÉS DE COURS

- MM. Baud-Boyy, Samuel, rue Dizereus, 13.  
 Besse, Pierre, chemin du Châtelet, 6.  
 Chaix, André, route de Chêne, 18.  
 Gielly, Louis, rue de la Rôtisserie, 6.  
 Gilbert, René, place Claparède, 3.  
 Hamburger, Ludwig, rue de l'ancien-Port, 2.  
 Karcevski, Serge, rue Emile-Yung, 11.  
 Martin-Achard, Alexandre, rue Diday, 40.  
 de Morsier, Georges, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.  
 Paréjas, Edouard, route de Chêne, 43.  
 Valencien, Charles, rue du Pont-Neuf, 2, Carouge.

## PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, avenue Gaspard-Vallée, 5.  
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.  
 Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.  
 Pfäffli, François, rue de Candolle, 14.  
 Warlimann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

**PRIVAT-DOCENTS**

ET

**MAITRES AU SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE**

- MM. Abauzit, Frank, 11 bis, rue Saint-Sébastien, Thonon (Hte-Savoie).  
 Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.  
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.  
 Baer, Jean, rue de la Violette, 3.  
 Barbey, Edmond, rue Général-Dufour, 20.  
 Battelli, Maurice, rue Eynard, 8.  
 Baudouin, Charles, Saconnex-d'Arve.  
 Betchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 15.  
 Boissonnas, Charles, rue de l'Athénée, 32.  
 Bonnet, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.  
 Boucharly, François, boulevard Helvétique, 17.  
 Ceruy, Vaclav, rue Emile-Yung, 11.  
 Chatillon, Fernand, rue Ferdinand-Hodler, 5.  
 Chodat, Fernand, chemin Rieu, 9.  
 Cimerman, Chevel, rue Verte, 9.  
 Comte, Ernest, rue de l'Université, 6.  
 Cornioley, Charles, rue du Rhône, 15.  
 Courtois, Louis-John, rue Micheli-du-Crest, 11 bis.  
 Cros, Edouard, rue Plantamour, 15.  
 Cuendet, Georges, chemin de Miremont, 18.  
 Dérobert, Eugène, cours de Rive, 7.  
 Dottrens, Robert, Troinex.  
 Dunand, Léon, chemin de l'Escalade, 8.  
 Duprat, Jeanne, cours de Rive, 6.  
 M<sup>lle</sup> Feinberg, Nathan, avenue Beau-Séjour, 19.  
 MM. Fischer, Roger, rue des Eaux-Vives, 4.  
 Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.  
 Forel, Oscar-Louis, Prangins, près Nyon, Vaud.  
 Fournet, Charles, rue Frédéric-Amiel, 1.  
 Friedheim, Ernest, Institut pathologique.  
 Frommel, Edouard, chemin Agasse, 28.  
 Georg, Alfred, avenue Dumas, 18.  
 Golay, Jean, rue de la Plaine, 5.  
 M<sup>me</sup> Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.  
 MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.  
 Gutzeit, Grégoire, rue Prévost-Martin, 42.  
 Hassler, Otto, chalet du Jura, avenue des Ormeaux, Petit-Lancy.  
 Heinis, Hugo, rue des Pitons, 30.  
 Hochreitiner, B. P. Georges, rue Saint-Victor, 10.  
 Isnard, Emmanuel, Bonneville (Haute-Savoie).  
 M<sup>me</sup> Kamensky, Anna, rue Cherbuliez, 2.  
 MM. Lagotala, Henri, avenue Mon Repos, 8.  
 Langenbach, Edmond, quai Ecole-de-Médecine, 10.  
 Ledermann, Laszlo, boulevard des Philosophes, 26.  
 Lévy, Fernand, rue de St-Jean, 90.  
 M<sup>lle</sup> Long, Pauline, chemin Liotard, 45.  
 Lugrin, Jean-Philippe, avenue William-Favre, 24.  
 Mantchik, Herz, rue de la Corratierie, 20.  
 Martin-Du Pan, Charles, rue Senebier, 20.  
 Meili, Richard, chemin de Gilly, Grand-Lancy.  
 Minod, Marcel, Grand'Rue, 17.  
 Mitkovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.  
 Monnier, Luc, rue Puits-Saint-Pierre, 2.  
 Morgenthau, Hans, rue de Candolle, 30.  
 Mozer, J.-Jacques, boulevard des Philosophes, 28.  
 Ody, François, cours des Bastions, 40.  
 Oltramare, John-Henri, rue de Candolle, 16.  
 Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.  
 Paillard, Henri-Charles, rue Saint-Léger, 5.

- MM. Pasdermadjian, H., rue Bergalonne, 6.  
 Pereira da Silva, Fernando Correia, pension Pauly, rue d'Italie, 1.  
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.  
 Piotrowski, Georges, rue Lévrier, 9.  
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.  
 Roget, François-Frédéric, route de Florissant, 2.  
 Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.  
 Ruchon, François, rue Lévrier, 3.  
 Saini, Hugo, boulevard du Pont-d'Arve, 61.  
 Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.  
 Saussure, de, Raymond, Tertasse, 2.  
 Stephani, Jacques, Montana.  
 Suss, Jude, rue Micheli-du-Crest, 2.  
 Susz, Bernard, chemin Peschier, 12.  
 Tanner, Henri, chemin du Point-du-Jour, Petit-Saconnex.  
 Waegeli, Charles, rue de l'Athénée, 31.  
 Walther, Léon, chemin Peschier, 12, Champel.  
 M<sup>lle</sup> Welt, Ida, La Résidence, route de Florissant.  
 MM. Wyss-Chodat, Fernand, rue de Candolle, 26.  
 Zbinden, Louis, avenue de la Grenade, 6.  
 Ziegler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14.

**Secrétaire de l'Université :**

M. Archinard, André, rue de la Plaine, 3.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Mossaz, John, rue Général-Dufour, 20.

**Commis :**

MM. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.  
 Michaud, Gustave, rue de la Servette, 36

**Appariteur des Facultés :**

M. Brisselet, Paul, boulevard de la Cluse, 40.

**Huissier-concierge :**

M. J. Gex, rue des Peupliers, 6.

**Concierges :**

- |   |   |
|---|---|
| M. Francoal, Abel, Ecole de Chimie                                | M. Michel, Henri, Policlinique.                     |
| M <sup>me</sup> Becchio, Julie, Ecole de Médecine.                | M. Charles Burky, Institut d'Hygiène.               |
| M <sup>me</sup> Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique. | M <sup>me</sup> Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire. |
| M <sup>me</sup> Ludy, Emma, Maternité.                            | M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale.       |
| M. Regard, Marin, Clinique infantile.                             | M. Vallier, John, Observatoire.                     |